

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

SÉCURITÉ CIVILE



PROGRAMME 161

SÉCURITÉ CIVILE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	5
Objectifs et indicateurs de performance	10
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	16
Justification au premier euro	25
Opérateurs	65

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Alain THIRION

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Responsable du programme n° 161 : Sécurité civile

Le programme 161 « Sécurité civile » porte, au sein de la mission « Sécurités », l'ensemble des politiques du ministère de l'intérieur consacrées à la protection des populations et à la gestion des crises.

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) concourt à la politique interministérielle de sécurité civile, conformément à la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile au terme de laquelle « l'État est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national ; il en définit la doctrine et coordonne ses moyens ». Pour cela, la DGSCGC organise, prépare et met en œuvre les moyens nationaux d'intervention de la sécurité civile, notamment en situation de crise. Elle coordonne les actions interservices ou interministérielles et définit la doctrine nationale en matière de sécurité civile.

Les moyens nationaux de la sécurité civile rassemblent les moyens d'intervention opérationnels que l'État met en œuvre dans sa mission de protection des populations, quotidiennement (secours à personnes, opérations de déminage) ou en cas de catastrophes majeures, naturelles ou technologiques (feux de forêts, tempêtes, séismes, risques nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosif). Ces moyens comprennent la flotte aérienne de lutte contre les feux de forêts, les hélicoptères, les formations militaires de la sécurité civile (FORMISC), les établissements de soutien et les unités de déminage.

En 2019, le groupement des moyens aériens a été marqué par deux tragédies.

Le 2 août, sur le deuxième feu de Générac (30), l'accident d'un avion bombardier d'eau Tracker a causé le décès du pilote ainsi que la perte de l'avion. Il a eu lieu lors de la lutte contre les incendies, dont la saison a démarré à l'occasion d'une période de très forte canicule le 28 juin 2019 avec une quarantaine de départs de feux en l'espace de 2 heures dans le département du Gard.

Le 1er décembre, un second accident mortel a conduit à la perte d'un hélicoptère, faisant trois victimes, dont deux membres d'équipage et un sauveteur du service départemental d'incendie et de secours, dans une opération de sauvetage des populations pendant les fortes inondations du sud de la France. On estime qu'un hélitreuillage sur 3 permet de sauver une vie.

Le bilan au 31 décembre 2019 de la saison feux s'élève à 1 736 feux et 8 480 Ha brûlés (données Prométhée) qui ont nécessité 4 237 largages sur feux et 2 781 heures de vol. Citons notamment les feux de Garons (118 Ha), ou Montfrin (72 Ha). *A contrario*, la Corse a été épargnée par les incendies en 2019.

L'année 2019 a été marquée par la livraison du 1er DASH issu du marché d'acquisition de 6 appareils multi-rôle bombardier d'eau et de transport (MRBET), opérationnel mi-juillet, venant renforcer les deux appareils existants.

En revanche, la flotte d'avions bombardiers d'eau Tracker a connu une série d'avaries, non liées à l'accident, qui ont conduit à un arrêt total du vol de la flotte.

S'agissant des hélicoptères de la sécurité civile, l'année 2019 a été marquée par une baisse sensible de l'activité aérienne par rapport à l'année précédente : 20 530 missions (-6,1 %), 15 702 secours (-8,2 %) et 15 942 heures de vol (-5,6 %). Si l'année 2019 affiche une diminution des sollicitations secours, une partie non négligeable de cette baisse d'activité résulte des indisponibilités sur les aéronefs, suite à un incident survenu en Martinique. Cet incident et l'indisponibilité de l'appareil a conduit à des fermetures de bases pendant la saison estivale. En outre, une situation logistique difficile, liée à un défaut majeur de performance du principal fournisseur, s'est traduite par une augmentation sensible (de 2 à 3 semaines en moyenne) des temps de réalisation des visites de contrôle (visites des 800 heures de vol) ce qui a contribué à augmenter l'indisponibilité des hélicoptères.

Sur le territoire national et à l'étranger, le Groupement des moyens nationaux terrestres (GMNT) est intervenu en 2019 sur tous types de catastrophes naturelles. Les opérations sont en hausse par rapport à 2018 et représentent un total

de plus de 43 000 h/j soit près d'un quart des sapeurs-sauveteurs (FORMISC) engagés en mission opérationnelle. Cela représente environ 80 missions opérationnelles inopinées.

La campagne nationale de lutte contre les feux de forêt 2019 a ainsi mobilisé un dispositif opérationnel analogue aux années précédentes soit environ 600 sapeurs sauveteurs déployés dans la zone de défense et de sécurité Sud pendant 3 mois. L'activité plutôt faible en Corse a été compensée par de nombreux engagements des moyens spécialisés lourds sur le reste du territoire.

En France, les opérations ont concerné la lutte contre les inondations, les missions d'expertise suite au tremblement de terre au Teil, des missions d'appuis d'analyse de risques technologiques (LUBRIZOL notamment), des missions d'appui à la gestion de crise (dont le G7), la lutte contre la dengue à la Réunion et des missions d'appui à la planification et d'intervention cycloniques à Mayotte.

À l'étranger, les engagements des détachements de lutte contre les feux de forêts en Bolivie en septembre 2019 et de sauvetage déblaiement en Albanie à la suite d'un tremblement de terre confirment la qualité et l'utilité de la collaboration avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et la très bonne intégration des modules d'intervention français au sein des systèmes d'intervention européens et internationaux.

Enfin, l'année 2019 a été marquée par le maintien de la classification INSARAG (International Search and Rescue Advisory Group) des sapeurs sauveteurs de la sécurité civile à l'occasion de deux exercices majeurs.

La posture opérationnelle du Groupement d'intervention du déminage (GID), renforcée après les attentats du 13 novembre 2015, a été maintenue en 2019.

Les démineurs sont intervenus dans le cadre de deux attentats (prison de Condé-sur-Sarthe et Lyon), pour la sécurisation de l'ensemble des grands événements sur le territoire national (G7) ainsi que dans le cadre du Détachement Central Interministériel d'Intervention Technique, pour des grands événements tels que, le Tour de France, le 75^e anniversaire du débarquement, l'Armada à Rouen, la coupe du monde de football féminin, l'Euro Volley, la braderie de Lille, le mouvement dit des «gilets jaunes» et divers événements locaux comme les marchés de Noël de Strasbourg et Colmar.

À ce titre, les missions de sécurisation (voyages officiels, visites de sécurité) ont constitué une part importante de l'activité avec 887 interventions (400 voyages officiels : 86 pour le Président de la République dont 7 à l'étranger, 75 pour le premier ministre, 94 pour les autres ministres et 145 pour des délégations étrangères).

En 2019, les démineurs du groupement d'intervention du déminage (GID) sont également intervenus en appui à 105 perquisitions avec les groupes spécialisés (RAID, DGSI,...) et les services enquêteurs, dont 42 ont conduit à la prise en charge d'objets ou matières explosifs. Les démineurs sont également intervenus à l'étranger pour des formations spécialisées (Egypte, Madagascar, Niger, Qatar, Liban, Mauritanie).

Sur les 3 251 demandes d'intervention, la majorité concerne des levées de doute sur colis et objets suspects, dont 34 se sont révélés des engins réels et 19 des leurres.

Les centres de déminage du GID ont encore augmenté à la fois le nombre d'interventions sur munitions issues des trois derniers conflits (12 073) et le tonnage collecté (405 tonnes). Ils ont en outre procédé à la destruction de 411 tonnes de munitions.

Plusieurs grands projets relevant des politiques d'anticipation, de préparation et de gestion des crises ont été poursuivis en 2019, notamment :

- La mise en place du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) dont l'objectif est de créer un réseau d'alerte performant, et au-delà, d'ouvrir de nouvelles fonctionnalités en matière d'information des populations. Le SAIP a pour objet de protéger les populations face aux risques naturels ou technologiques. Il permet, sur les bassins de risques identifiés, d'assurer l'alerte des populations, mais aussi de diffuser des informations sur les événements et les mesures prises par les autorités publiques et de préciser les comportements de sauvegarde à adopter. Il se compose d'un logiciel contrôlant et déclenchant à distance les sirènes mises en réseau sur le territoire métropolitain. Il est utilisé depuis la fin de l'année 2018 par 80 préfectures et 7 zones de défense et de sécurité métropolitaines ;
- Le déploiement des sirènes s'est poursuivi en 2019 avec près de 2 000 sirènes installées et raccordées à la fin de l'année. L'année 2019 a également été l'occasion de relancer le déploiement du SAIP outre-mer (études réalisées dans les Antilles et à Mayotte) dans une perspective de déploiement en 2020 ;
- Enfin, d'autres vecteurs d'alerte et d'information existent comme l'utilisation des réseaux sociaux ou encore la mise en œuvre de conventions signées par le ministère de l'Intérieur avec Radio France et France Télévisions prévoyant, en cas de crise, la diffusion des messages d'alerte et d'information des autorités publiques ;

- Par ailleurs, est actuellement en cours de transposition la directive européenne du 11 décembre 2018 établissant le code européen des communications électroniques dont l'article 110 prescrit la diffusion des messages d'alerte des populations par les opérateurs de communication électronique ;
- Le renforcement des moyens temporaires du pôle transverse d'information géographique et de géomatique a conduit à l'amélioration des outils partagés de géomatique en prenant en compte les problématiques territoriales (préfectures de département et de zone) et en interministériel, renforçant ainsi les systèmes d'information et de communication mis en œuvre dans la chaîne opérationnelle de sécurité civile.

Au titre de sa mission de gestion des crises et des post-crisis, la DGSCGC :

- A participé dans le cadre du maintien en condition de la CIC à la coordination du centre de crise Beauvau qui a connu en 2019 une forte activité due aux mouvements sociaux (Gilets jaunes, protestation contre la réforme des retraites...). Les cadres et les volontaires de la DGSCGC ont ainsi participé à 41 jours d'activation du centre de crise Beauvau pour plus de 900 heures de travail de gestion de crise au côté des plus hautes autorités. Toutes ces crises ont fait par ailleurs l'objet de retours d'expérience assurés par la DGSCGC ;
- A continué le déploiement de l'application i-CatNat, qui dématérialise l'intégralité de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin d'accélérer et de sécuriser sa mise en œuvre par l'ensemble des acteurs concernés : communes, préfectures, services d'expertise de l'Etat, DGSCGC et autres directions ministérielles. L'année 2019 a été marquée par l'ouverture d'un service en ligne permettant à toutes les communes de France de déposer une demande de reconnaissance par Internet. Les derniers modules d'iCatNat seront déployés au premier semestre 2020 ;
- A participé, au niveau national, à l'organisation par le SGDSN de deux exercices majeurs (PIRATAIR 18 et VARIOLE 19) ;
- A organisé en 2019 un exercice national à dominante NRBCE pour la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise. L'objectif était de tester les compétences des services opérationnels de la direction ;
- A participé, conceptualisé et animé les modules de formation du programme de professionnalisation des acteurs interministériels de gestion de crises (PAGC), piloté par le SGDSN, en lien avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et la société CRISOTECH. Ce sont plus de 140 heures de formation qui ont été dispensées ;
- A entrepris une action sur la rénovation du dispositif de formations à la gestion de crise au profit des agents et cadres des préfectures (SIDPC, DIRCAB et Sous-Préfet). Les cadres du BPERE ont ainsi dispensé plus de 200 heures de formation pour plus de 110 stagiaires accueillis en lien avec la SDRF ;
- A rédigé et diffusé trois nouveaux guides méthodologiques de planification en 2019 :
 - le guide méthodologique ORSEC « secours à nombreuses victimes (NOVI) » a été publié en janvier 2019.
 - le guide ORSEC « organisation territoriale de la gestion de crise » a été publié en octobre 2019.
 - le guide « faire face à une inondation avec son plan communal de sauvegarde » a également été mis en ligne.
- A participé en mai 2019, durant 2 semaines, à une mission d'appui à la planification au profit de la préfecture de Mayotte (sur place) afin de l'appuyer dans la prise en compte de risques émergents (séismes, éruptions volcaniques, tsunamis).

Enfin la DGSCGC s'est vu confier la responsabilité de la mise en place de la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (C2IPAV) qui devrait être opérationnelle à compter du 1er juillet 2020.

La DGSCGC a poursuivi son action de soutien de l'action des sapeurs-pompiers et des acteurs de la sécurité civile.

S'agissant des sapeurs-pompiers volontaires, l'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre d'une vingtaine des 37 mesures du plan d'action 2019-2021 pour le volontariat. Parmi ces mesures figurent notamment celles relatives à la féminisation des effectifs, à l'engagement différencié qui permet aux sapeurs-pompiers volontaires de n'exercer qu'un seul type de missions, ainsi qu'un important travail avec la Commission européenne afin de préserver le volontariat, socle de notre modèle de sécurité civile.

L'année 2019 a également été la seconde année de mise en œuvre effective de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFRR), dispositif auquel le ministère a participé financièrement à hauteur de 50 %.

La DGSCGC assure la tutelle de l'École nationale supérieure des officiers sapeurs-pompiers (ENSOSP). En 2019, l'ENSOSP a réalisé plus de 100 000 journées-stagiaires dont 82 000 en présentiel. Elle a formé les 19 premiers élèves-colonels composant le nouveau cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels. Cette formation de haut niveau a permis de pourvoir 19 postes de directeurs départementaux adjoints ou postes équivalents à l'État. Confortée dans son rôle de tête de réseau des écoles de sapeurs-pompiers, par l'arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en date du 22 août 2019, elle participe à la rénovation du processus d'agrément des organismes de formation. Enfin, l'école s'inscrit dans les standards de formations de gestion de crise reconnus au niveau européen permettant de conforter la place de la France et de son modèle au sein de l'Europe et de la communauté internationale.

La DGSCGC poursuit également une action internationale renforcée, qui permet de valoriser le modèle français de sécurité civile ainsi que les entreprises de la filière :

- au niveau international, en particulier au sein de l'Union européenne, alors que le nouveau Mécanisme européen de protection civile réformé est désormais effectif et en cours de déploiement, également auprès des Nations unies ;
- au niveau bilatéral, par une coopération renforcée en Europe et au-delà (bassin méditerranéen, Afrique subsaharienne, Chine, pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Communauté andine) ;
- en intervenant à l'étranger dans la gestion des crises multiformes pour faire face aux catastrophes de toutes natures dans un contexte de dérèglement climatique et de situations complexes.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt
INDICATEUR 1.1	Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"
OBJECTIF 2	Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels
INDICATEUR 2.1	Efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles
INDICATEUR 2.2	Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile
OBJECTIF 3	Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste
INDICATEUR 3.1	Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)
INDICATEUR 3.2	Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)
OBJECTIF 4	Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours
INDICATEUR 4.1	Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt

INDICATEUR 1.1 mission

Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	88,26	95,8	96	Non connu	91,46	96
Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux »	Nb	13,7	6	11	Non connu	10,32	11

Commentaires techniques

Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares :

– Numérateur : nombre d'incendies parcourant moins de 5 ha en été dans les départements méditerranéens ;

– Dénominateur : nombre d'incendies recensés en été dans les départements méditerranéens.

Les départements méditerranéens sont :

– en Provence-Alpes-Côte-d'Azur : les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et le Vaucluse ;

– pour la nouvelle région Occitanie : l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales ;

– pour la Corse : la Haute-Corse et la Corse-du-Sud ;

– pour la nouvelle région Alpes-de-Haute-Provence : l'Ardèche et la Drôme.

Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux » :

– Numérateur : nombre d'hectares brûlés dans les départements méditerranéens ;

– Dénominateur : nombre de secteurs classés en risque très sévère par Météo France.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares :

La « saison feux » 2019 s'est déroulée du 19 juin au 27 septembre. Durant cette période de référence, 5.504 hectares de végétation ont été parcourus par le feu en région méditerranéenne. Ce constat encore en cours de consolidation est supérieur à la moyenne décennale sur la période 2009-2018 qui s'établit à 4.850 ha par an. Pour mémoire, 2017 avait connu une très forte activité au cours de la campagne estivale (14.480 ha) alors qu'en 2018, les superficies brûlées n'avaient jamais été aussi faibles (580 ha) en région méditerranéenne.

Cette situation s'explique par les conditions météorologiques extrêmes qui ont touché l'ensemble du territoire métropolitain mais particulièrement la région méditerranéenne où des températures inégalées (46 °C) ont touché plusieurs départements dès la fin du mois de juin puis au mois de juillet. De même, les niveaux de sécheresse extrême ont fortement aggravé le danger jusqu'à la fin du mois de septembre, malgré deux passages pluvieux qui n'ont pas été significatifs. Fort heureusement, les épisodes venteux ont été limités en nombre et en intensité.

Malgré ces conditions particulièrement défavorables, le danger a été concentré sur les régions à l'ouest du Rhône, particulièrement en Languedoc, alors que les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse sont restées à l'écart, permettant la juste adaptation des moyens nationaux aux secteurs concernés.

La valeur du sous-indicateur relatif à la proportion de feux rapidement traités, ayant parcouru moins de 5 ha, est élevée puisqu'elle s'établit à 91,5% malgré les conditions particulièrement défavorables. Ce résultat est en partie dû à la concentration des dangers sur un secteur relativement restreint permettant une application cohérente de la doctrine de lutte.

Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux » :

La prise en compte du danger météorologique feux de forêts en application du deuxième sous-indicateur confirme de l'efficacité du dispositif mis en œuvre cet été. Ce ratio s'établit à 10,32 alors que la valeur prévisionnelle calculée sur la base des années précédentes est fixée à 11. Ce résultat montre que les mesures mises en œuvre à titre prévisionnel (guet armé aérien, pré-positionnement de colonnes de renforts et de sections des formations militaires de la sécurité civile au sein des massifs forestiers) ont permis de limiter l'impact du danger d'incendie.

OBJECTIF 2

Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

INDICATEUR 2.1 mission

Efficiences des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Rapport entre le nombre de missions médicalisées et le nombre total de missions de secours	%	90	89,28	88		89,4	88
Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base.	%	93,86	94,54	95	91,58	92,8	95

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 « Rapport entre le nombre de missions médicalisées et le nombre total de missions de secours » :

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre hélicoptères disponibles en base de l'année

Dénominateur : Nombre d'appareils en base de l'année

Sous-indicateur 2 « Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base » :

Cet indicateur permet de mesurer la capacité des hélicoptères de la sécurité civile à déployer des équipes médicales en milieux difficiles.

Source des données : Les données sont issues de l'exploitation informatisée des comptes rendus de vol (CRV) établis par les pilotes à l'issue de chaque mission.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de missions médicalisées réalisées pendant une année

Dénominateur : nombre total de missions de secours réalisées pendant la même année

INDICATEUR 2.2

Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile	%	Non déterminé	94,2	96	89,35	89,83	98

Commentaires techniques

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux :

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre d'alertes tenues

Dénominateur : Nombre d'alertes demandées

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 2.1**Rapport entre le nombre de missions médicalisées et le nombre total de missions de secours :**

L'objectif de la politique publique est atteint, et le résultat est conforme à la cible. Il faut toutefois noter que cet indicateur est fortement dépendant de contraintes externes. Ainsi, les interventions dans le cadre de catastrophes naturelles donnent lieu à de multiples hélitreuillages de personnes en danger et, pour ces opérations, l'équipage ne comporte pas d'équipes médicalisées. Or, en 2019, ces interventions ont été particulièrement nombreuses, notamment lors des inondations dans le Sud-Est.

Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base :

L'objectif de disponibilité opérationnelle à hauteur de 95 % des hélicoptères en base sur l'année correspond à une indisponibilité de 5 %, ce qui est un niveau ambitieux afin de permettre de rendre le service de qualité attendu par les usagers. Ce taux de disponibilité est calculé heure par heure sur chaque base et compilé pour chaque journée. Pour l'année 2019, le taux de disponibilité des hélicoptères EC 145 de la DGSCGC en base est de 92,80 %, soit en légère baisse par rapport aux exercices précédents.

La disponibilité des hélicoptères a été sensiblement affectée par la mise hors service pour une longue période de la machine affectée en Martinique à la suite d'un incident survenu en avril qui a nécessité pour le rétablissement du service de fermer temporairement la base de Besançon (juillet) et de ramener de 2 à 1 la flotte de la base de Paris (août et début septembre).

INDICATEUR 2.2

Le taux de tenue des alertes par le titulaire du marché MCO est inférieur à l'objectif contractuel de 96 %. Des incidents majeurs ont fortement réduit la disponibilité de la flotte aérienne de la sécurité civile.

La disponibilité des avions a été fortement impactée par l'accident du Tracker T22 qui s'est écrasé en juillet causant la mort de son pilote, puis la rupture, au sol, du train d'atterrissage du tracker T12 qui a conduit à interdire les vols de l'ensemble de cette flotte à partir du 8 septembre.

OBJECTIF 3

Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR 3.1

Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)	%	27,1	19	-5	-3,98	-0,77	-10

Commentaires techniques

Source des données : Les données sont collectées par le biais d'un compte rendu mensuel de l'activité de recherche, d'identification, de collecte et de destruction des munitions anciennes des centres et antennes de déminage.

Mode de calcul :

(tonnage collecte – tonnage détruit + variation de stock) / stock initial détenu

- stock initial détenu (recensement de la masse de munitions anciennes stockées dans les dépôts des centres de déminage) ;
- tonnage collecté (somme annuelle des collectes mensuelles de munitions effectuées par les centres et antennes de déminage) ;
- tonnage détruit (somme annuelle des destructions mensuelles de munitions effectuées par les centres de déminage) ;
- variation de stock (ajustement comptable de fin d'année).

L'objectif de l'indicateur montre la volonté du service à remplir sa mission de collecte tout en réduisant les stocks afin de garantir la sécurité des populations et du personnel du service de déminage. Mais la destruction est surtout fonction de la disponibilité des sites de destruction du ministère des armées et des aléas météorologiques.

INDICATEUR 3.2

Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées (<15')	%	91,75	97,58	98	95,89	96,2	100
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées (<3h)	%	99,38	98,69	98	97,69	96,9	98

Commentaires techniques

Source des données : les données sont récupérées au travers d'un compte rendu mensuel des activités sur objets suspects des centres et antennes de déminage. :

Pour les équipes non prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixe à 180 minutes. »

Pour les équipes prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixe à 15 minutes. »

Le nombre total d'interventions est le nombre des départs pour interventions IEDD quelle que soit la suite donnée.

Le calcul du délai d'intervention est la différence entre l'heure de réception de la demande et l'heure d'arrivée sur les lieux.

Premier sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées :

Nombre d'interventions des équipes prépositionnées dans les délais / Nombre total d'interventions des équipes prépositionnées

Second sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR

3.1

L'insuffisance de capacités de destruction, une météorologie humide une bonne partie de l'année et une collecte plus importante ont conduit à une augmentation importante des stocks en 2019.

Ces évènements s'ajoutent aux fortes contraintes pesant depuis 2016 sur les sites de destructions de munitions historiques dont peut disposer le groupement d'intervention du déminage (GID) pour traiter le stock des munitions récupérées sur le territoire français. La DGSCGC a perdu la majorité de ses accès aux terrains de destructions des camps militaires à l'exception d'une zone sur Sissonne (sur laquelle la DGSCGC est exploitante) et très ponctuellement sur le camp de tir de Captieux sur lesquels des campagnes de destructions de gros tonnage peuvent être organisées.

Ces accès ont, en grande partie, été perdus, à la suite du changement de réglementation régissant le régime de la destruction des munitions "historiques" désormais assimilées à des déchets et relevant de ce fait des ICPE (rubrique 2793-3 de la nomenclature). Pour remédier à cette situation, la DGSCGC a entamé une politique de recherche de terrain et d'aménagement visant à acquérir une autonomie vis-à-vis du ministère des armées et à avoir un maillage territorial de terrains de destruction de faible volume (capacité 30 kg d'explosif maximum par tir) et quelques terrains à forte capacité permettant la destruction de munitions à charge explosive importante (bombe d'aviation ou très gros obus d'artillerie).

La mise en place de cette politique se heurte à des contraintes administratives qui induisent un long délai pour obtenir l'autorisation d'exploiter les terrains considérés comme des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et au manque de crédits d'infrastructures obligeant à repousser et allonger les opérations d'aménagement.

Cependant, une vaste campagne de destruction en fin d'exercice a permis de réduire significativement le stock de munitions explosives anciennes, à hauteur de -5,3 %. Les résultats globaux sont en revanche grevés par l'absence actuelle de capacité de destruction des munitions chimiques.

Sécurité civile

Programme n° 161 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 3.2

Sur les 1 374 interventions réalisées dans les aéroports parisiens entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019, seules 52 ont été réalisées dans un délai supérieur à 15 minutes.

Sur les 1 877 interventions, hors aéroports parisiens, entre le 1er janvier et le 30 novembre 2019, seules 58 interventions ont été réalisées dans un délai supérieur à 3 heures.

Le faible écart par rapport à la cible montre le maintien de la performance atteint jusque-là.

OBJECTIF 4

Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

INDICATEUR 4.1

Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès	%	90,1	93,28	96	96,00	97,7	100

Commentaires techniques

Source des données : Recensement des données par la direction des sapeurs-pompiers auprès des SDIS.
Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sapeurs-pompiers exploitant l'infrastructure Acropole/ANTARES sur la base d'un poste pour 3 sapeurs-pompiers.

Dénominateur : nombre total de sapeurs-pompiers (SDIS, BSPP, BMPM, Moyens nationaux) soit 250 000 (dont 200 000 volontaires).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le déploiement d'ANTARES évolue favorablement. Au 31 décembre 2019, 91 SIS sont raccordés à l'INPT, pour un taux d'adhésion de 97,70 %. Une fin de déploiement en métropole est prévue en 2021 pour les derniers départements.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	11 414 601 11 389 016	14 994 473 20 225 641	23 500 000 3 225 413	3 740 000 6 186 908		53 649 074 41 026 977	53 699 366
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	162 449 806 161 993 967	61 957 966 59 952 062	16 100 370 18 941 183	3 841		240 508 142 240 891 052	240 858 142
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 858 876 2 464 191	26 767 098 38 581 059	2 400 000 2 601 761	113 074 918 108 750 875	6 109 548 5 995 548	151 210 440 158 393 435	165 230 690
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 593 780 4 489 323	5 524 173 6 523 846	272 000 1 042 006	18 000 4 500		12 407 953 12 059 675	12 407 953
Total des AE prévues en LFI	183 317 063	109 243 710	42 272 370	116 832 918	6 109 548	457 775 609	472 196 151
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+247 696		+18 620 476			+18 868 172	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-913 786		+57 709 145			+56 795 359	
Total des AE ouvertes	182 650 973		350 788 167			533 439 140	
Total des AE consommées	180 336 497	125 282 608	25 810 363	114 946 123	5 995 548	452 371 139	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	11 414 601 11 389 016	15 394 473 19 609 770	4 900 000 4 488 072	3 740 000 6 323 588		35 449 074 41 810 445	35 499 366
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	162 449 806 161 993 967	82 933 864 84 913 516	93 543 010 89 905 903	18 011		338 926 680 336 831 397	339 276 680
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 858 876 2 464 191	22 995 667 36 425 718	4 900 000 3 091 552	113 074 918 110 580 105	6 109 548 5 995 548	149 939 009 158 557 114	163 959 259
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 593 780 4 489 323	5 924 173 5 690 471	272 000 928 459	18 000 4 500		12 807 953 11 112 753	12 807 953
Total des CP prévus en LFI	183 317 063	127 248 177	103 615 010	116 832 918	6 109 548	537 122 716	551 543 258
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+247 696		+18 620 476			+18 868 172	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-913 786		+78 843			-834 943	
Total des CP ouverts	182 650 973		372 504 972			555 155 945	
Total des CP consommés	180 336 497	146 639 476	98 413 985	116 926 203	5 995 548	548 311 709	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>							
<i>Consommation 2018</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	11 844 974 10 846 225	16 115 698 13 020 170	560 000 3 345 373	3 740 000 7 003 479		32 260 672	32 260 672 34 215 247
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	165 408 321 155 717 187	62 829 447 66 742 578	436 880 550 344 644 481	84 457		665 118 318	665 368 318 567 188 703
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	3 080 235 2 654 122	20 768 054 39 220 230	3 000 000 2 844 755	115 796 945 107 619 943	2 295 939 2 295 939	144 941 173	157 732 260 154 634 989
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	5 690 603 5 990 457	5 411 765 6 190 350	322 000 192 693	18 000 101 326		11 442 368	11 442 368 12 474 826
Total des AE prévues en LFI	186 024 133	105 124 964	440 762 550	119 554 945	2 295 939	853 762 531	866 803 618
Total des AE consommées	175 207 991	125 173 328	351 027 302	114 809 205	2 295 939		768 513 765

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>							
<i>Consommation 2018</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	11 844 974 10 846 225	14 615 698 13 445 894	5 775 000 5 021 466	3 740 000 8 344 509		35 975 672	35 975 672 37 658 094
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	165 408 321 155 717 187	87 619 447 98 453 283	85 884 224 52 955 510	238 089		338 911 992	339 161 992 307 364 069
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	3 080 235 2 654 122	19 768 054 36 664 118	5 800 000 5 096 005	115 796 945 111 463 336	2 295 939 2 295 939	146 741 173	159 532 260 158 173 520
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	5 690 603 5 990 457	4 611 765 5 731 510	322 000 79 482	18 000 101 326		10 642 368	10 642 368 11 902 775
Total des CP prévus en LFI	186 024 133	126 614 964	97 781 224	119 554 945	2 295 939	532 271 205	545 312 292
Total des CP consommés	175 207 991	154 294 805	63 152 463	120 147 260	2 295 939		515 098 458

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	175 207 991	183 317 063	180 336 497	175 207 991	183 317 063	180 336 497
Rémunérations d'activité	104 422 767	107 585 951	107 478 229	104 422 767	107 585 951	107 478 229
Cotisations et contributions sociales	70 652 462	75 505 547	72 668 943	70 652 462	75 505 547	72 668 943

Sécurité civile

Programme n° 161 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Prestations sociales et allocations diverses	132 762	225 565	189 325	132 762	225 565	189 325
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	125 173 328	109 243 710	125 282 608	154 294 805	127 248 177	146 639 476
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	124 813 736	106 043 710	122 162 642	153 850 042	124 048 177	143 507 627
Subventions pour charges de service public	359 592	3 200 000	3 119 966	444 763	3 200 000	3 131 848
Titre 5 – Dépenses d'investissement	351 027 302	42 272 370	25 810 363	63 152 463	103 615 010	98 413 985
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	349 131 342	42 272 370	23 826 341	58 517 034	103 615 010	95 538 756
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 895 960		1 984 022	4 635 429		2 875 229
Titre 6 – Dépenses d'intervention	114 809 205	116 832 918	114 946 123	120 147 260	116 832 918	116 926 203
Transferts aux ménages	16 890 621	16 789 000	13 970 270	16 892 521	16 789 000	13 970 270
Transferts aux entreprises	745 955		50 397	664 861		117 632
Transferts aux collectivités territoriales	85 458 428	91 708 239	88 181 545	85 940 362	91 708 239	88 189 869
Transferts aux autres collectivités	11 714 201	8 335 679	12 743 912	16 649 516	8 335 679	14 648 432
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	2 295 939	6 109 548	5 995 548	2 295 939	6 109 548	5 995 548
Dotations en fonds propres	2 295 939	6 109 548	5 995 548	2 295 939	6 109 548	5 995 548
Total hors FdC et AdP		457 775 609			537 122 716	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-666 090			-666 090	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+76 329 621			+18 699 319	
Total*	768 513 765	533 439 140	452 371 139	515 098 458	555 155 945	548 311 709

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel			247 696			247 696
Autres natures de dépenses	15 552 721	14 420 542	18 620 476	15 552 721	14 420 542	18 620 476
Total	15 552 721	14 420 542	18 868 172	15 552 721	14 420 542	18 868 172

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2019		1 990 626		1 990 626				
05/2019		144 142		144 142				
06/2019		50 858		50 858				
09/2019		3 310		3 310				
10/2019		29 700		29 700				
12/2019		120		120				
Total		2 218 756		2 218 756				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		130 659		130 659				
03/2019		1 512 185		1 512 185				
04/2019		147 550		147 550				
05/2019		10 811 889		10 811 889				
06/2019		868 342		868 342				
07/2019	243 256	906 683	243 256	906 683				
08/2019		1 705 614		1 705 614				
09/2019		193 412		193 412				
10/2019		115 026		115 026				
12/2019	4 440	10 360	4 440	10 360				
Total	247 696	16 401 720	247 696	16 401 720				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	44 653		44 653					
Total	44 653		44 653					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/03/2019		28 632		26 141				
Total		28 632		26 141				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2019		57 591 031						
Total		57 591 031						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		36 780						
Total		36 780						

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/11/2019		2 337		2 337				
26/11/2019		845 000		845 000				
05/12/2019					144 153	405 078	144 153	405 078
Total		847 337		847 337	144 153	405 078	144 153	405 078

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2019	394 159		394 159			389 557		389 557
Total	394 159		394 159			389 557		389 557

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					1 208 445		1 208 445	
Total					1 208 445		1 208 445	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	686 508	77 124 256	686 508	19 493 954	1 352 598	794 635	1 352 598	794 635

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
120123	Exonération des vacances horaires et des avantages retraite servis aux sapeurs-pompiers volontaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : 193800 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1996 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-29°</i>	56	55	56
520116	Exonération de droits de mutation des successions des sapeurs-pompiers décédés en opération de secours Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-8°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		56	55	56

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales				

Sécurité civile

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 414 601 11 389 016	42 234 473 29 637 961	53 699 366 41 026 977	11 414 601 11 389 016	24 034 473 30 421 429	35 499 366 41 810 445
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	162 449 806 161 993 967	78 058 336 78 897 086	240 858 142 240 891 052	162 449 806 161 993 967	176 476 874 174 837 430	339 276 680 336 831 397
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 858 876 2 464 191	148 351 564 155 929 243	165 230 690 158 393 435	2 858 876 2 464 191	147 080 133 156 092 923	163 959 259 158 557 114
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 593 780 4 489 323	5 814 173 7 570 352	12 407 953 12 059 675	6 593 780 4 489 323	6 214 173 6 623 430	12 807 953 11 112 753
Total des crédits prévus en LFI *	183 317 063	274 458 546	457 775 609	183 317 063	353 805 653	537 122 716
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-666 090	+76 329 621	+75 663 531	-666 090	+18 699 319	+18 033 229
Total des crédits ouverts	182 650 973	350 788 167	533 439 140	182 650 973	372 504 972	555 155 945
Total des crédits consommés	180 336 497	272 034 642	452 371 139	180 336 497	367 975 212	548 311 709
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 314 476	+78 753 524	+81 068 001	+2 314 476	+4 529 760	+6 844 236

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	183 317 063	276 113 340	459 430 403	183 317 063	355 460 447	538 777 510
Amendements	0	-1 654 794	-1 654 794	0	-1 654 794	-1 654 794
LFI	183 317 063	274 458 546	457 775 609	183 317 063	353 805 653	537 122 716

Aucun amendement n'est venu impacter les crédits de titre 2.

S'agissant des crédits hors titre 2, l'amendement numéro II-15 de l'assemblée nationale a minoré les crédits de 1 654 794 €. Cet amendement visait à tirer les conséquences sur la mission "Sécurités" des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités kilométriques et d'autre part la revalorisation des barèmes des frais de nuitée.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Concernant les crédits de titre 2, la loi de finances rectificative n°2017-1270 du 2 décembre 2019 est venue annuler en fin de gestion 1 208 445 € en hors CAS pensions en prévision d'une exécution inférieure du programme 161 par rapport aux crédits LFI.

Les crédits de titre 2, hors CAS pensions, ont également été impactés par les transferts suivants :

- + 44 653 € ouverts par l'arrêté portant répartition des crédits n°258 du 6 novembre 2019, en provenance du programme 551 "Provisions relative aux rémunérations publiques", au titre du financement des mesures DUSSOPT ;
- + 394 159 € ouverts par le décret de transfert n°2019-1279 du 3 décembre 2019, en provenance du programme 176 "Police nationale", au titre de l'indemnisation des heures supplémentaires des agents du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;
- -144 153 € en raison du décret de transfert n°2019-1304 du 5 décembre 2019, à destination du programme 178 "Préparation et emplois des forces", en application du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) au titre de l'année 2018.

Les crédits hors titre 2 ont été modifiés par des arrêtés de report de crédits et des décrets de transfert et de virement.

D'une part, des crédits sont venus abonder les crédits disponibles :

- 57 656 443 € en AE et 26 141 € en CP de reports de l'exercice 2018 vers l'exercice 2019
- 2 337 € en AE et en CP par le décret de transfert n° 2019-1228 du 25 novembre 2019 en provenance du programme 129 pour le remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018, via le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)
- 845 000 € en AE et en CP par le décret n° 2019-1244 du 26 novembre 2019 en provenance du programme 129 pour l'achat d'équipement NRBC-E inscrit au CGI et pour contribuer à la création de la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (CIIPAV).

D'autre part, les crédits disponibles ont été réduits :

- Par décret de virement n° 2019-1279 du 3 décembre 2019 :
 - pour un montant de 382 000 € en AE et en CP au profit du programme 152 pour le fonctionnement de l'INPT outre-mer ;
 - pour un montant de 7 557 € en AE et en CP au profit du programme 176 pour le financement des travaux préparatoires à l'organisation du G7 ;
- par décret de transfert n° 2019-1304 du 5 décembre 2019 :
 - pour un montant de 256 078 € en AE et en CP au profit du programme 178 dans le cadre du protocole Héphaïstos ;
 - pour un montant de 149 00 € en AE et en CP au profit du programme 172 dans le cadre de la couverture des risques sismo-volcaniques à Mayotte.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 161 a perçu 18 868 172 € en AE et en CP en fonds de concours et attributions de produits.

S'agissant du titre 2, la part des fonds de concours s'élève à 247 696 € au titre de la participation de la commission européenne au financement des projets de la sécurité civile.

Sur le titre HT2, les fonds de concours s'élèvent à 16 401 720 € dont :

- 13 840 623 € au titre du fonctionnement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) ;
- 136 142 € de participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (P161-investissement) ;

- 140 474 € de participation diverses à l'acquisition des moyens et au fonctionnement des services opérationnels de la sécurité civile ;
- 1 706 525 € de participation de l'UE aux missions de la DGSCGC en tant qu'agence spécialisée d'un Etat membre, dont 1 662 318 € pour la mise à disposition d'un DASH8 pour la période du 15 juin au 31 octobre 2019 au profit de l'Union européenne ;
- 577 956 € de participation de la commission européenne au financement des projets de la sécurité civile.

Sur le titre HT2, les attributions de produits s'élèvent à 2 218 756 € dont :

- 103 666 € au titre des cessions de biens mobiliers ;
- 2 115 092 € au titre de la rémunération des services rendus par la DGSCGC, dont 1 952 648 € pour rémunération de services en Suède (intervention sur les feux de forêts dans le cadre de l'Union européenne).

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	916 586	6 293 579	7 210 165	916 586	8 673 992	9 590 578
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	916 586	6 293 579	7 210 165	916 586	8 673 992	9 590 578

Sur le titre 2, la réserve de précaution initiale s'élevait à 0,5 % des crédits alloués en LFI, soit 916 585 € dont 650 810 € de crédits hors CAS pensions et 265 776 € de crédits CAS pensions.

Les crédits hors CAS pensions de la réserve de précaution ont été annulés en LFR.

La réserve initiale pour les crédits hors titre 2 représentait 3 % des crédits LFI (8 098 306 € en AE et 10 478 720 € en CP) minorés selon la règle "opérateur" pour les crédits dédiés à la subvention au bénéfice de la BSPP (minoration de 1 779 853 € en AE et en CP) et à la subvention pour charge de service public au profit de l'ANSC (minoration de 24 875 € en AE et en CP).

La réserve de précaution s'établissait ainsi à 6 293 579 € en AE et 8 673 992 € en CP.

Le compte administratif 2018 de la BSPP a servi de base aux calculs de la minoration du taux de gel. Après analyse du compte administratif, 80,62 % des dépenses subventionnées portent sur des dépenses de personnel assimilables à des dépenses de personnel de titre 2. Le taux de gel du T2 a donc été appliqué à 80,62 % des crédits ouverts en LFI.

Concernant l'ANSC, la minoration du gel s'est faite sur la base du budget initial, l'opérateur ayant été créé en novembre 2018. Ce budget initial prévoyait un taux de 31,09 % de dépenses de personnel soit 995 K€ sur 3,20 M€ de subvention pour charge de service public.

La réserve ainsi calculée a été appliquée de manière proportionnelle pour la majorité des dépenses.

L'exonération de gel a porté sur des lignes ne comportant que des dépenses obligatoires ou quasi obligatoires :

- BSPP : la subvention est exonérée de gel ;
- ENSOSP dotation en fonds propres et subvention : exonération afin de rester conforme aux montants pré-notifiés ;
- Echancier du marché MRBET : ces dépenses sont exonérées de gel ;
- Les loyers : les échéances de loyers sont des dépenses obligatoires.

- La modernisation de l'INPT a aussi été exonérée de gel afin d'éviter de pénaliser les autres programmes contributeurs.

Pour les crédits hors-titre 2, une demande de dégel totale a été formulée lors du CRG 2 (6 293 579 € en AE et 8 673 992 € en CP). La demande a été satisfaite.

Cette levée de la réserve de précaution a été mobilisée pour satisfaire aux besoins :

- des carburants aéronefs ;
- du retardant ;
- des colonnes de renfort ;
- des véhicules FORMISC ;
- et en compensation de la moindre recette INPT (retard des paiements des SAMU, contribution portée par le CHRU de Grenoble).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1161 – Personnels administratifs	0	144	134	0	145	+11
1162 – Personnels techniques	0	465	444	0	470	+26
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0	1 401	1 423	0	1 401	-22
1165 – Ouvriers d'Etat	0	72	85	0	69	-16
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0	77	88	0	73	-15
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0	285	310	0	296	-14
Total	0	2 444	2 484	0	2 454	-30

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1161 – Personnels administratifs	0	0	-1	+3	+2	+1
1162 – Personnels techniques	0	0	-1	+6	+11	-5
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0	0	0	0	0	0
1165 – Ouvriers d'Etat	0	0	+2	-5	-3	-2
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0	0	0	-4	-2	-2
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0	0	-1	+12	+12	0
Total	0	0	-2	+12	+20	-8

Précisions méthodologiques

L'ETPT annuel moyen est de 2 454,23 ETPT pour un plafond notifié de 2 484 ETPT soit une vacance sous plafond de 29,77 ETPT.

Des corrections techniques ont dû être apportées pour les personnels administratifs, les personnels techniques, les ouvriers d'État et les corps d'encadrement et d'application de la police nationale pour tenir compte des écarts dues aux divers arrondis des données appliqués dans les outils budgétaires pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois.

Les apprentis (26,33 ETPT en 2019) sont comptabilisés dans la catégorie d'emplois des personnels techniques.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1161 – Personnels administratifs	56	5	6,67	69	49	7,77	+14	0
1162 – Personnels techniques	36	14	6,50	40	35	8,57	+4	+6
1164 – Militaires (hors gendarmes)	349	12	6,53	349	170	6,53	0	0
1165 – Ouvriers d'Etat	4	4	6,07	1	0	5,03	-3	0
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	5	5	6,17	2	0	10,07	-3	0
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	13	11	5,47	11	0	3,87	-2	+4
Total	462	51		472	254		+10	+10

Le schéma d'emplois présenté en LFI prévoyait 10 créations d'emplois dans le cadre du renforcement de la capacité sécuritaire de la sécurité civile (+4 démineurs) et du renouvellement de la flotte aérienne (+6 personnels techniques). Ce schéma d'emplois a été respecté. Les recrutements des démineurs ont été réalisés en mars et ceux des personnels techniques en juin.

Sont intervenues en 2019 sur le programme 161, 462 sorties pour une prévision de 324 et 472 entrées pour une prévision de 334 ETP.

Ces écarts peuvent notamment s'expliquer pour les personnels civils par l'intégration dans le rapport annuel de performance de l'ensemble des flux réalisés, dont les concours et les résultats de CAP.

Le nombre de départs à la retraite sur l'ensemble du programme est supérieur à la prévision (51 départs réalisés pour une prévision de 41).

La répartition des départs à la retraite par rapport aux prévisions est la suivante :

- pour les personnels administratifs, 5 départs ont été réalisés pour 4 prévus ;
- pour les personnels techniques, 14 départs ont été réalisés pour 10 prévus ;
- pour les ouvriers d'État, 4 départs ont été réalisés pour 6 prévus ;
- pour les hauts fonctionnaires, personnels relevant du corps de conception et de direction et de commandement de la police nationale, 5 départs ont été réalisés pour 7 prévus ;
- pour les personnels relevant du corps d'encadrement et d'application de la police nationale, 11 départs ont été réalisés pour 8 prévus ;
- pour les personnels militaires, 12 départs ont été réalisés pour 6 prévus.

S'agissant des primo recrutements, 254 personnels sont concernés, principalement chez les personnels militaires au titre des recrutements des volontaires de l'armée de terre. Pour les personnels administratifs et techniques, ces recrutements correspondent aux entrées suite à la réussite d'un concours ou des recrutements de contractuels.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	223	227	226
Autres	2 261	2 227	2 220
Total	2 484	2 454	2 446

L'effectif global du programme s'établit à 2 446 ETP (hors apprentis) au 31 décembre 2019 contre 2 436 ETP au 31 décembre 2018, soit un schéma d'emploi de +10 ETP.

Sont comptabilisés dans la rubrique « Autres » les personnels des services délocalisés de la sécurité civile (unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, centres de déminage, base d'avions et bases hélicoptères, établissements de soutien opérationnel et logistique).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
11 – Prévention et gestion de crises	137	144
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	2 236	2 207
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	41	36
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	70	67
Total	2 484	2 454
Transferts en gestion		0

La répartition par catégorie d'emplois au sein de chaque action est la suivante :

- l'action 11 « Prévention et gestion des crises » comprend 144 ETPT dont 26 personnels administratifs, 22 personnels techniques et 95 personnels militaires ;

- l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » comprend 2 207 ETPT dont 54 personnels administratifs, 423 personnels techniques, 1 297 personnels militaires, 66 ouvriers d'État, 71 personnels de la catégorie « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale et 296 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

- l'action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » comprend 36 ETPT dont 30 personnels administratifs, 5 personnels techniques et 1 ouvrier d'État ;

- l'action 14 « Fonctionnement, soutien et logistique » comprend 67 ETPT dont 35 personnels administratifs, 20 personnels techniques, 9 personnels militaires, 2 ouvriers d'État et 1 personnel de la catégorie « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 25

25 apprentis ont travaillé à la sécurité civile sur la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

Au 31 décembre 2019, la sécurité civile comptait 28 apprentis pour une consommation en ETPT annuel moyen de 26,33 ETPT.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines du programme est porté par le programme 216 "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur" de la mission "Administration générale et territoriale de l'Etat".

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	104 422 767	107 585 951	107 478 229
Cotisations et contributions sociales	70 652 462	75 505 547	72 668 943
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	50 089 355	53 155 118	51 223 901
– Civils (y.c. ATI)	13 542 132	38 197 802	13 911 490
– Militaires	36 547 223	14 957 316	37 312 411
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	824 739		833 265
Autres cotisations	19 738 368	22 350 429	20 611 777
Prestations sociales et allocations diverses	132 762	225 565	189 325
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	175 207 991	183 317 063	180 336 497
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	125 118 636	130 161 945	129 112 595
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Pour mémoire, les taux de cotisations et contributions sociales appliqués en 2019 ont été les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS pensions : 126,07 %;
- contribution employeur personnel civil pour le CAS pensions : 74,28 %.

Le montant de l'allocation pour le retour à l'emploi exécuté au titre de l'année 2019 est de 98 005 € pour 14 personnels bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	119,71
Exécution 2018 hors CAS Pensions	125,12
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,41

Sécurité civile

Programme n° 161 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,76
– Mesures de restructuration	-0,19
– Autres dépenses de masse salariale	-4,46
Impact du schéma d'emplois	0,86
EAP schéma d'emplois 2018	1,46
Schéma d'emplois 2019	-0,61
Mesures catégorielles	1,20
Mesures générales	0,01
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,96
GVT positif	1,13
GVT négatif	-0,17
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	6,74
Indemnisation des jours de CET	0,92
Mesures de restructurations	0,25
Autres rebasages	5,57
Autres variations des dépenses de personnel	-0,36
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,06
Autres variations	-0,42
Total	129,11

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 24 agents relevant du programme 161 pour un coût exécuté de 5 869 €.

Aucun montant n'a été exécuté au titre des mesures bas salaires.

Le GVT positif indiciaire est estimé à 1,60 % en 2019, ce qui représente une progression de la masse salariale, hors CAS pensions, de 1,13 M€, soit 0,87 % de la masse salariale hors CAS pensions exécutée en 2019. Le GVT positif indiciaire correspond au différentiel de la masse indiciaire des effectifs présents sur deux années consécutives (2018 et 2019).

Le GVT négatif (ou effet de noria) est estimé à -0,17 M€, soit 0,13 % de la masse salariale hors CAS pensions.

Le GVT solde est donc de 0,96 M€, soit 0,75 % de la masse salariale hors CAS pensions exécutée en 2019.

La ligne « Autres » de la rubrique « débasage de dépenses au profil atypique » du socle d'exécution 2019 (-4,46 M€) comprend :

- le versement des indemnités de service en campagne exécutées en 2018 à hauteur de -2,11 M€ ;
- l'indemnisation des astreintes exécutées en 2018 à hauteur de -2,05 M€ ;
- de report de charges sur 2019 à hauteur de 0,35 M€ ;
- le remboursement au ministère des armées de -0,28 M€ au titre du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) ;
- l'indemnisation d'heures supplémentaires réalisées par les pilotes du groupement avions des moyens aériens (GASC) à hauteur de -0,37 M€.

La ligne « autres » de la rubrique « Rebasage des dépenses au profil atypique » de l'exécution 2019 (+ 5,57 M€) comprend :

- le versement des indemnités de service en campagne exécutées en 2019 à hauteur de 2,59 M€ ;
- l'indemnisation des astreintes pour un montant de 2,22 M€ ;
- le remboursement au ministère des armées de 0,14 M€ au titre du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) pour 2018 ;
- l'indemnisation des heures supplémentaires des pilotes du groupement des moyens aériens et des corps d'encadrement et d'application de la police nationale à hauteur de 0,62 M€.

La ligne « dont autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » (-0,42 M€) comprend :

- la différence entre le remboursement des personnels mis à disposition au titre de 2019 et l'exécution 2018 pour -0,08 M€ ;
- l'économie relative à la suppression progressive de l'IECSG prévue par le décret n°2015-492 du 29 avril 2015 à hauteur de -0,05 M€ ;
- la différence entre les rétablissements de crédits dont a bénéficié le programme au titre de 2019 et 2018 pour un montant de -0,74 M€ ;
- la différence entre le montant versé pour les indemnités de jury de secourisme et de concours en 2019 et l'exécution 2018 pour 0,01 M€ ;
- la variation du versement de l'indemnité spéciale de sujétion à l'étranger entre 2019 et 2018 pour 0,21 M€ ;
- la prime compensant la hausse de la contribution sociale généralisée pour un montant de 0,03 M€ ;
- la variation de la prime d'engagement des personnels militaires entre 2019 et 2018 pour 0,20 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1161 – Personnels administratifs	52 539	43 642	48 283	45 933	38 132	42 227
1162 – Personnels techniques	93 493	90 055	89 594	66 289	64 234	65 384
1164 – Militaires (hors gendarmes)	36 716	38 000	37 228	33 044	34 262	33 499
1165 – Ouvriers d'Etat	50 282	52 705	57 258	33 728	37 683	38 345
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	89 313	97 085	95 507	82 540	89 958	88 451
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	58 248	65 379	65 843	53 520	60 260	60 749

En raison du faible nombre de personnels dans certaines catégories d'emplois, les coûts moyens sont assez fluctuants selon les catégories d'agents entrants et sortants et peuvent occasionner d'importantes variations suivant les années.

Pour les personnels administratifs, une hausse des coûts moyens d'entrée est constatée entre la prévision et l'exécution, en raison notamment de l'arrivée de personnels dont la carrière est plus avancée. Les personnels recrutés sont le plus souvent en milieu de carrière. A l'inverse les coûts moyens de sorties sont plus faibles qu'en LFI 2019.

Pour les personnels techniques, une hausse des coûts moyens d'entrée et de sortie est constatée par rapport à ceux évalués en LFI 2019 en raison d'un plus grand nombre d'arrivées et de départs de personnels contractuels navigants à rémunération plus importante.

S'agissant des personnels actifs de la police nationale, la baisse des coûts d'entrées et de sorties s'explique par des départs de personnels plus gradés dans les prévisions utilisées pour la LFI 2019.

Le coût moyen global hors CAS pensions du programme, toutes catégories d'emplois confondues, s'élève à 53 764 €.

Sécurité civile

Programme n° 161 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						3 451	5 177
Mesures NPRM des praticiens	7	Militaires	Praticien.ne.s des armées	09-2018	8	3 451	5 177
Mesures statutaires						672 355	672 355
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - praticiens	14	Militaires	Praticien.ne.s des armées	01-2019	12	6 638	6 638
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - CC/CCD	69	Personnels actifs de la police nationale	Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction	01-2019	12	31 186	31 186
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - officiers	115	Militaires	Officiers	01-2019	12	47 821	47 821
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - administratifs et techniques	182	Personnels administratifs et techniques	A, B et C	01-2019	12	32 658	32 658
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - CC/CCD	244	Personnels actifs de la police nationale	Corps d'encadrement et d'application	01-2019	12	81 841	81 841
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - sous-officiers	306	Militaires	Sous-officiers	01-2019	12	162 927	162 927
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - militaires du rang	822	Militaires	Militaires du rang	01-2019	12	309 284	309 284
Mesures indemnitaires						523 952	556 922
Revalorisation du statut de spécialistes aux généralistes en rénovant les modalités d'attribution de la prime de qualification des praticiens	4	Militaires	Praticien.ne.s des armées	09-2019	4	12 782	38 346
Reexamen de l'IFSE (administratifs A, B et C et ISIC)	122	Personnels administratifs et techniques	A, B, C et ISIC	09-2019	4	3 703	11 109
REvalorisation de la prime de vol GHSC	194	Contractuels et actifs de la police nationale	Personnels techniques et actifs de la police nationale	01-2019	12	364 332	364 332
Revalorisation de l'indemnité de sujétion spéciale police	375	Personnels actifs de la police nationale	Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps d'encadrement et d'application	01-2019	12	143 135	143 135
Total						1 199 758	1 234 454

L'enveloppe catégorielle exécutée en 2019, représente pour les personnels affectés sur le programme au titre des mesures statutaires et indemnitaires, 1 199 758 € en hors CAS pensions. L'enveloppe catégorielle prévue en LFI était de 1 340 222 €, soit une différence de -140 464 €.

Les mesures concernant les personnels administratifs et techniques et gérées par la direction des ressources humaines du ministère sont présentées dans le rapport annuel de performance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Pour 2019, ces mesures catégorielles s'élèvent à 36 361 € pour les personnels affectés sur le programme 161 « Sécurité civile ».

Trois mesures étaient prévues en PLF :

- le décroisement CAIOM/GRAF et la création d'emplois fonctionnels et postes HEA, prévu en LFI à hauteur de 5 869 €, n'a concerné aucun agent en 2019 ;
- la mise en œuvre du protocole parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) des administratifs et techniques prévues à hauteur de 32 658 €, a été exécutée au même montant ;

- le réexamen de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise des personnels administratifs A,B et C et des ingénieurs des systèmes d'informations et de communication, prévu pour un montant de 11 108 €, a été exécutée pour un montant de 3 703 € suite à un décalage de la mise en œuvre en septembre.

Les mesures concernant les personnels actifs de la police nationale affectés sur le programme sont gérés par la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) du ministère et sont présentées dans le rapport annuel de performance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités ».

Les mesures exécutées s'élèvent à 256 162 €.

Deux mesures PPCR étaient prévues en PLF :

- la mise en œuvre du protocole parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) des CC/CCD, prévue à hauteur de 96 527 €, a été exécutée pour un montant de 31 186 € ;
- la mise en œuvre du protocole parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) des CEA, prévue à hauteur de 115 542 €, a été exécutée pour un montant de 81 841 €.

Une mesure non inscrite en PLF 2019, car inconnue lors de la budgétisation, est également intervenue. Il s'agit de la majoration de l'indemnité de sujétion spéciale police (ISSP), pour un montant de 143 135 €. Cette mesure comprend la revalorisation prévue dans le cadre du décret n°2016-1787 du 19 décembre 2016 et celle prévue dans le cadre des mesures pouvoir d'achat du protocole du 19 décembre 2018 qui est intervenue suite à la mobilisation exceptionnelle demandée aux personnels police dans le cadre des manifestations des gilets jaunes.

Les mesures concernant les personnels militaires de la sécurité civile gérées par le ministère des armées s'élèvent à 542 903 €.

6 mesures étaient prévues en PLF:

- la mise en œuvre du protocole PPCR des militaires du rang, prévue à hauteur de 296 447 €, a été exécutée pour un montant de 309 284 € ;
- la mise en œuvre du protocole PPCR des sous-officiers, prévue à hauteur de 156 876 €, a été exécutée pour un montant de 162 927 € ;
- la mise en œuvre du protocole PPCR des militaires du rang, prévue à hauteur de 36 757 €, a été exécutée pour un montant de 47 821 € ;
- la mise en œuvre du protocole PPCR des militaires du rang, prévue à hauteur de 1 591 €, a été exécutée pour un montant de 6 638 € ;
- les mesures de nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) pour les praticiens, prévue à hauteur de 1 797 €, ont été exécutées pour un montant de 3 421 € ;
- l'augmentation du contingent de la prime de technicité du conseil supérieur des fonctions militaires n'a pas eu d'impact en définitive sur les personnels de la sécurité civile.

Une mesure non inscrite en PLF 2019, car inconnue lors de la budgétisation, est également intervenue : la revalorisation du statut de spécialistes aux généralistes en rénovant les modalités d'attribution de qualification des praticiens pour un montant de 3 421 €.

Trois mesures décidées par le responsable du programme étaient prévues en PLF 2019 pour un montant de 549 050 €. Les deux mesures portant indemnisation RTT des personnels navigants du groupement avions de la sécurité civile (GASC) et du groupement hélicoptère de la sécurité civile (GHSC) sont comptabilisées dans les dépenses afférentes aux comptes-épargne-temps (CET).

La revalorisation de la prime de vol du GHSC, prévue en PLF à hauteur de 359 239 €, a été exécutée pour un montant de 364 332 €.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Aucune dépense sociale en hors titre 2 n'a été effectuée en 2019 sur le programme 161, les crédits étant supportés par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

MODERNISATION DE L'INPT (PROJETS FH ET IP) - PROJET ANTARES

Le ministère de l'intérieur dispose de deux réseaux radios majeurs :

- RUBIS, réseau de communication mobile pour la gendarmerie ;
- l'INPT (infrastructure nationale partageable des transmissions) à usage des forces de sécurité et de secours (police nationale, SDIS, SAMU...), des préfetures et d'autres utilisateurs (armées, pénitentiaire, service des routes).

L'INPT est composée de différents réseaux de télécommunications, dont ANTARES qui est le réseau de la sécurité civile.

Le programme ANTARES a ainsi pour objectif de fournir les bases d'une modernisation nationale des systèmes d'information des différents services concourant aux missions de sécurité civile. Le réseau mis en place par l'État constitue des "autoroutes de l'information" sur la base desquelles pourront se développer différents systèmes d'information : réseau national d'alerte des populations, systèmes d'alerte et de gestion de crise, interfaces SAMU/SDIS,

Le crédit-bail finançant l'acquisition du cœur du réseau ANTARES a été soldé en 2016.

En 2019, la DGSCGC a poursuivi son effort d'optimisation Antares au profit des SDIS. Plusieurs chantiers d'envergure ont été initiés (77 % du budget Antares) le complément étant destiné aux opérations demandées par les SGAMI.

Comme les années précédentes, la DGSCGC a focalisé son effort sur les secteurs présentant un risque élevé et sur les zones les plus peuplées.

Les dépenses initiées par les SGAMI sont davantage orientées sur des optimisations légères.

Le déploiement d'ANTARES évolue favorablement. Au 31 décembre 2019, 91 SIS sont raccordés à l'INPT, pour un taux d'adhésion de 97,70 %. Fin 2017, le taux d'adhésion des SDIS s'est élevé à 90,10 % et, fin 2018, à 93,28 %. Une fin de déploiement en métropole est prévue en 2021 pour les derniers départements.

Concernant la partie "modernisation de l'INPT (FH-IP)", les travaux se sont poursuivis sous la maîtrise d'œuvre du ST(SI)². L'exécution budgétaire en CP a toutefois été ralentie en fin d'exercice par les problèmes de trésorerie du programme police nationale qui partage les coûts avec le programme 161.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0161-13
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	118,73	105,55	5,77	11,76	6,99	7,95	6,97	9,47	5,60	6,90	2,18	3,16	3,55	7,52	142,83	142,83
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	118,73	105,55	5,77	11,76	6,99	7,95	6,97	9,47	5,60	6,90	2,18	3,16	3,55	7,52	142,83	142,83

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	118,60	142,83	+20,43 %
Durée totale en mois	120	120	0,00 %

La modernisation de l'INPT lancée en 2015, qui a augmenté la durée de vie du projet ANTARES, et l'extension du réseau à l'outre-mer, qui n'était initialement pas prise en compte dans le calcul de la durée de vie du projet, ont contribué à l'actualisation indiquée.

Les forces de sécurité et de secours doivent disposer, en toutes circonstances et de manière permanente, de moyens de communication pour coordonner leurs actions opérationnelles. Les services du ministère de l'intérieur chargés de missions de sécurité civile sont dotés, à cet effet, de capacités de communication fonctionnant sur des réseaux dédiés.

Ces réseaux, qui répondent à des exigences fonctionnelles particulières aux forces de sécurité et de secours, sont notamment conçus pour assurer la confidentialité des communications et surtout disposer d'une couverture et d'une capacité très forte de résilience propre à l'Etat. Les gains permis par le projet ANTARES visent pour l'essentiel à répondre aux exigences qualitatives des services d'incendie et de secours.

Le programme ANTARES est l'un des leviers de la mission de coordination de l'activité des services de secours dévolue à la DGSCGC. Son déploiement progressif permet d'accroître la confidentialité, l'efficacité et la coordination des communications opérationnelles de l'ensemble des services publics concourant aux missions de secours, en substituant aux réseaux actuels une infrastructure nationale inter-service et mutualisée. Sa consolidation par les travaux d'optimisation de couverture en cours facilitera les communications entre tous les acteurs du secours et permettra des gains importants en termes d'efficacité opérationnelle.

SAIP

Le projet de système d'alerte et d'information des populations (SAIP) est issu des propositions du livre blanc de 2008 sur la défense et la sécurité. L'objectif est de doter la France d'un "réseau d'alerte performant et résistant", notamment en remplaçant l'ancien réseau national d'alerte (RNA), et au-delà, d'ouvrir de nouvelles fonctionnalités en matière d'information des populations.

Ce projet s'appuie sur l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT, réseau ANTARES) et a été conçu pour faire face aux préoccupations de protection des populations face aux risques naturels ou technologiques. Il permet, sur les bassins de risques identifiés, d'assurer l'alerte des populations, mais aussi de diffuser des informations sur les événements et les mesures prises par les autorités publiques et notamment de préciser les comportements de sauvegarde à adopter. Les messages seront diffusés par différents vecteurs, afin de garantir la résilience du système.

Le projet se compose d'un logiciel, cœur du dispositif, auquel sont reliées des sirènes mises en réseau sur le territoire métropolitain. Ce logiciel a été mis en production en juillet 2018 et est actuellement utilisé par les 81 préfectures et zones de défense métropolitaines dotées de sirènes raccordées.

En parallèle, le déploiement des sirènes se poursuit avec près de 2 000 sirènes installées et raccordées à la fin de l'année 2019. L'objectif initial du déploiement du volet sirènes est de couvrir, à terme, les 1 743 bassins de risques identifiés sur lesquels on estime à près de 5 000 le nombre de sirènes raccordables. La première vague de déploiement compte désormais en cible 2 488 sirènes et doit être finalisée pour 2021-2022.

Enfin, le projet prévoit également la mobilisation d'autres moyens d'alerte. Dans ce cadre, les dispositifs de partenariat existants avec Radio France et France Télévisions sont maintenus et participent à la dynamique d'ensemble.

Le coût du SAIP a été évalué en 2008 à 78 M€. Ce projet a été divisé en deux volets budgétaires : déploiement d'un nouveau système d'alerte aux populations (logiciel + sirènes vague 1 + serveur de diffusion de l'alerte + assistance à maîtrise d'ouvrage, appelé « SAIP volet sirènes »), estimé à 46 M€. Le second volet intégrant la vague 2 de déploiement des sirènes était estimé initialement à 32 M€. L'achèvement du déploiement de la 1^{re} vague est aujourd'hui envisagé pour 2021-2022, mais nécessitera pour respecter cette échéance de disposer de crédits pour les prochaines années. Il en est de même pour assurer la maintenance et la complète disponibilité du dispositif.

La dotation initiale en AE, à hauteur de 44,7 M€, a permis de financer la partie relative au logiciel ainsi que le déploiement d'une partie des sirènes de la vague 1.

Ces AE ont globalement été consommées entre 2013 et 2019. Une deuxième enveloppe de 23 M€ en AE a été allouée en LFI 2019. A ce stade, 17 233 112 € d'AE ont été mobilisées dont :

- 16 854 629 € par affectation sur tranche fonctionnelle ;
- 378 483 € par engagement direct.

Par ailleurs, avec la création de la direction du numérique (DNUM) au sein du ministère de l'intérieur, à compter de 2020 les grands projets informatiques ne sont plus imputés sur le programme 161 mais sur le programme 216. Le volet informatique de l'alerte aux populations et donc du projet SAIP est ainsi transféré au programme 216. Ne subsiste désormais sur le programme 161 que le volet "infrastructures" du projet SAIP, à savoir le volet sirènes qui ne relève pas de la catégorie des projets informatiques.

Année de lancement du projet	2008
Financement	0161-11
Zone fonctionnelle principale	Alerte & Gestion de crises

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	45,79	24,49	1,32	9,28	0,25	5,22	24,40	5,80	17,23	4,01	0,92	3,71	0,00	18,81	65,52	65,52
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	45,79	24,49	1,32	9,28	0,25	5,22	24,40	5,80	17,23	4,01	0,92	3,71	0,00	18,81	65,52	65,52

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	78,00	65,52	-16,00 %
Durée totale en mois	60	120	+100,00 %

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 350 788 167	CP ouverts en 2019 * (P1) 372 504 972
AE engagées en 2019 (E2) 272 034 642	CP consommés en 2019 (P2) 367 975 212
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 75 419 189	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 136 318 789
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 3 334 336	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 231 656 423

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 523 263 555				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) -12 479 751				
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 510 783 804	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 136 318 789	=
	AE engagées en 2019 (E2) 272 034 642	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 231 656 423	=
				Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 374 465 015
				Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 40 378 219
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 414 843 234
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 107 081 180
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 307 762 054

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le poids important des restes à payer du programme s'explique, d'une part par les opérations d'investissement complexes (aéronautique, informatique et télécommunication), d'autre part par l'engagement sur 7 ans (jusqu'en 2022) du minimum du marché de maintien en condition opérationnel des avions et enfin par l'engagement en 2018 du marché d'acquisition des avions multi-rôles.

La baisse constatée traduit toutefois l'avancée des marchés d'aéronautique (MCO des avions et achats des DASH essentiellement) ainsi que l'effort de réduction des dépenses à durée de vie longue du programme.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 11**Prévention et gestion de crises**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	11 414 601	42 284 765	53 699 366	11 389 016	29 637 961	41 026 977
Crédits de paiement	11 414 601	24 084 765	35 499 366	11 389 016	30 421 429	41 810 445

L'action 11 "Prévention et gestion de crises" comprend :

– la veille, l'alerte et la gestion interministérielle des crises avec l'identification des risques et menaces potentiels, émergents ou avérés (menaces nucléaire, radiologique, biologique et chimique notamment), l'anticipation des crises (préparation et diffusion des plans d'alerte et d'intervention, conception d'exercices, fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosive, et fonctionnement du centre national d'alerte aux tsunamis). Elle comporte également la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise. Il s'agit, dans cette hypothèse, de l'activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) et de la cellule interministérielle de crises (CIC) lorsque celle-ci est activée. Enfin, la disponibilité du réseau national d'alerte (RNA) est aussi couverte, dans l'attente de l'achèvement du SAIP ;

– le développement et le fonctionnement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ;

– la solidarité nationale, qui comprend les colonnes de renfort et les crédits d'extrême urgence. En cas de catastrophe majeure, les colonnes de renfort, composées de sapeurs-pompiers des SDIS, sont mises à disposition des préfets de zone de défense et de sécurité ou du COGIC, selon l'ampleur des sinistres : cette mobilisation est prise en charge financièrement par l'État. La DGSCGC en décide la constitution, le pré-positionnement ou l'envoi, selon le principe de solidarité nationale. La DGSCGC gère par ailleurs les crédits d'extrême urgence, qui permettent, dans les premières heures ou les premiers jours d'une catastrophe, d'apporter aux sinistrés une première réponse de l'État ;

– la prévention opérationnelle et la protection des populations (chaînes de décontamination, véhicules de détection, d'identification et de prélèvement -VDIP- et soutien aux acteurs de la prévention des feux de forêt) ;

– l'activité opérationnelle (produits retardants, carburants des aéronefs et application du protocole Héphaïstos).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 414 601	11 389 016	11 414 601	11 389 016
Rémunérations d'activité	6 334 499	6 401 726	6 334 499	6 401 726
Cotisations et contributions sociales	5 039 047	4 967 229	5 039 047	4 967 229
Prestations sociales et allocations diverses	41 055	20 060	41 055	20 060
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 044 765	20 225 641	15 444 765	19 609 770
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 044 765	20 225 641	15 444 765	19 609 770
Titre 5 : Dépenses d'investissement	23 500 000	3 225 413	4 900 000	4 488 072
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	23 500 000	2 221 237	4 900 000	3 982 541
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 004 176		505 530
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 740 000	6 186 908	3 740 000	6 323 588
Transferts aux ménages	50 000	-1 268 828	50 000	-1 268 828

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux entreprises		50 397		87 658
Transferts aux collectivités territoriales	2 900 000		2 900 000	
Transferts aux autres collectivités	790 000	7 405 339	790 000	7 504 757
Total	53 699 366	41 026 977	35 499 366	41 810 445

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Entretien du réseau national d'alerte (17 454 € en AE et 14 296 € en CP)

Depuis juillet 2015, le réseau national d'alerte est progressivement abandonné au profit des sirènes interconnectées du SAIP. Les crédits prévus à cet effet, doivent permettre de prendre en charge les dépenses liées au démantèlement de sirènes qui n'ont pas été réutilisées dans le cadre du déploiement du SAIP, et plus particulièrement celles pouvant présenter un danger dans leur environnement.

Fonctionnement du SAIP (161 595 € en AE et 102 466 € en CP)

En 2019, ces crédits de fonctionnement ont été utilisés pour financer des actions de maintien en condition opérationnelle des matériels SAIP (sirènes, armoires de commande).

Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive – CNCMFE-NRBC-E (277 096 € en AE et 220 186 € en CP)

En 2019, les actions menées par le centre ont atteint les objectifs fixés et se sont réparties ainsi :

	DGSCGC	DGPN	DGGN	Armées	Santé	Préfectures-autres
Formations	70	41	42	66	37	18
Entraînements	1 304	533	413	319	513	22

Les dépenses indiquées ci-dessus répondent aux frais de fonctionnement courant, aux déplacements et aux actions de formations/entraînements. Les rétablissements de crédits sont calculés au prorata du nombre de stagiaires adressé par les différentes directions générales et état-major dont la répartition est indiquée dans le tableau supra.

Le centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive (CNCMFE-NRBC-E) est un service à compétence nationale. Il s'appuie sur 7 centres d'entraînement zonaux, il a pour mission d'assurer la formation et l'entraînement des personnels des trois ministères partenaires (Intérieur, Armées, Solidarité Santé). Son financement est assuré conjointement par ces mêmes partenaires, dans le cadre du protocole interministériel actualisé en août 2019.

Le CNCMFE est installé au sein des locaux de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) à Aix-en-Provence.

Exercices de gestion de crise (72 391 € en AE et 123 396 € en CP)

À l'instar des années précédentes, les préfetures ont particulièrement sollicité la DGSCGC dans le cadre du soutien financier de leurs exercices de crise. La DGSCGC a particulièrement soutenu les exercices mettant en jeu les nouvelles doctrines d'intervention liées aux tueries de masse et aux attentats multi-sites. Ces exercices s'intègrent dans les consignes données aux préfetures par la circulaire du ministre de l'Intérieur de mars 2016 et des instructions interministérielles annuelles des exercices d'urgence nucléaire et radiologique.

L'écart de consommation des crédits entre les AE et les CP correspond à des charges à payer à hauteur de 7 485 € ainsi qu'à un retrait d'AE de -44 143 € suite à la clôture d'un EJ de 2011 devenu obsolète ainsi qu'à une non consommation de 5 940 € en CP suite à un report d'un exercice risque nucléaire.

Soutien logistique à la gestion des crises et activité des centres opérationnels de zone (COZ), des états-majors interministériels de zone (EMIZ) (84 249 € en AE et 84 246 € en CP)

Ces crédits ont permis la prise en charge des frais de restauration du personnel militaire (ForMiSC) du GMNT affecté dans les centres opérationnels de zone (COZ). L'effectif n'ayant pas connu d'évolution, le niveau de la dépense est comparable à celui des années précédentes.

Carburant des avions et des hélicoptères (11 824 498 € en AE et en CP)

Cette ligne correspond aux dépenses liées aux livraisons du service des essences des armées (SEA) pour le carburant des avions et des hélicoptères. Le montant des dépenses est supérieur (de 3 425 723 € en AE et de 3 125 723 € en CP) à la prévision bien que 2019 ait été une année d'activité moyenne, tant pour les avions que pour les hélicoptères. Deux facteurs expliquent ce dépassement :

- une sous-facturation en 2018 a entraîné un report de charge sur 2019 ;
- un coût au litre plus important qu'estimé pour les avions à cause du coût d'avitaillement et du poids des intermédiaires.

Produit retardant (4 803 161 € en AE et 4 997 225 € en CP)

L'utilisation de produits retardants, notamment aériens, constitue un des piliers de la politique nationale de lutte contre les feux de forêts, et a un impact déterminant dans les bilans annuels, notamment en termes de surfaces brûlées. Ils sont utilisés sur les feux les plus dangereux afin d'assurer la protection des zones à fort enjeux, mais également dans le cadre du guet armé aérien afin de contenir les départs de feu naissants sur lesquels les moyens terrestres n'interviennent pas encore. L'année 2019, a été marquée par des conditions météorologiques défavorables sur la majeure partie du territoire métropolitain. Après un automne très sec et un hiver globalement proches des normales saisonnières à l'exception du pourtour méditerranéen, le déficit en précipitation était très important sur une majeure partie du territoire métropolitain, notamment sur une large diagonale reliant le sud-ouest à l'est de la France et couvrant le Massif Central. Au mois de mars, le déficit hydrique était en moyenne de 30 à 50 % voire 70 % sur certains secteurs. Il n'a cessé de s'aggraver jusqu'en novembre 2019. Les températures estivales ont dépassé de 3 à 4 degrés les normales sur une large partie du territoire et deux épisodes caniculaires en juin et juillet ont considérablement aggravé le danger d'incendie. Seul facteur favorable, le nombre de jour de vent fort est resté très inférieur à la normale, particulièrement en Provence et en Languedoc. Les consommations de produit retardant ont donc été élevées (1 620 tonnes, contre 1 570 tonnes en moyenne). L'enveloppe consommée au titre des retardants (qui comprend outre les retardants aériens, l'achat de retardants terrestres, de moussants et la prise en charge de la maintenance des pélicandromes) est supérieure aux prévisions initiales, et s'établit à 5,0 M€ soit le double de la prévision initiale.

Application du protocole Héphaïstos

Voir à la rubrique "justification des mouvements réglementaires"

Ce protocole, conclu entre le ministère de l'intérieur et le ministère des armées a vocation à permettre la mobilisation de moyens militaires (matériels et personnels) au profit du ministère de l'intérieur, en complément des unités militaires de sécurité civile, afin de répondre au risque de développement des feux de forêts dans la zone méditerranéenne (régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Corse, et départements de la Drôme et de l'Ardèche).

En application de ce protocole, les moyens sont mis à disposition du préfet de zone Sud, en fonction du niveau de risque. Les effectifs mis à disposition peuvent atteindre une cinquantaine de militaires qui contribuent notamment au quadrillage du terrain en Corse, assurent des missions de génie opérationnel sur le terrain et permettent d'engager 3 hélicoptères pour le transport de personnels en terrain accidenté (mission que les moyens aériens propres au ministère de l'intérieur ne peuvent pas assurer, du fait de leurs caractéristiques techniques).

Les crédits transférés en 2019 correspondent à la saison opérationnelle 2018 qui n'a pas nécessité de recours significatif aux moyens aériens du protocole Héphaïstos.

Autres applications liées à la gestion des crises (1 949 697 € en AE et 1 047 859 € en CP)

Les dépenses 2018 portent sur le fonctionnement et le développement des différents outils destinés à la gestion de crise (hors SAIP) et plus particulièrement, les projets :

- SYNAPSE ;
- I-CATNAT ;
- portail ORSEC ;

• SINUS

En 2019 l'effort a été poursuivi pour la modernisation des systèmes d'information et de gestion de crise :
- développement et déploiement de l'outil unique partagé interministériel de dénombrement, d'aide à l'identification et de suivi des victimes en co-pilotage avec le ministère de la santé. L'outil SINUS fait l'objet d'une modernisation afin de le rendre plus efficace et efficient sur le terrain. En effet, la nouvelle version sera une version smartphone, qui ne nécessitera plus un équipement lourd comme actuellement ;

- modernisation des systèmes d'information opérationnelle en CIC et au COGIC (main courante informatique en CIC, murs d'images, modernisation du portail ORSEC). En 2019, la DGSCGC a lancé le projet de refonte du Portail Orsec afin de l'adosser à une technologie moderne et sécurisée. De plus, le nouvel outil apportera une meilleure ergonomie et une plus grande efficacité dans la gestion de crise au quotidien. Enfin, ce projet pourra s'interfacer avec le futur projet NexSIS. Les travaux s'achèveront début 2021 ;

- poursuite du développement de la plate-forme d'information géographique et géomatique interministérielle (évolutions fonctionnelles, interfaçage avec le ministère de la défense, le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations - SCHAPI - et Météo France notamment) ;

- en matière de gestion du post-crise, le déploiement de l'application i-CatNat, qui dématérialise la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, s'est poursuivi. Les modules dédiés aux communes et aux organismes d'expertise ont été ouverts en 2019, ce qui a permis d'améliorer les délais moyens d'instruction des demandes communales.

Activités gestion de crise erreurs d'imputation (1 873 € en AE et 6 433 € en CP)

Il s'agit d'erreur d'imputation au niveau du domaine fonctionnel.

Colonnes de renfort (205 574 € en AE et en CP)

En application de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, l'État prend en charge la mobilisation de ses propres moyens ainsi que l'engagement des moyens publics ou privés extérieurs au département, dès lors qu'ils ont été mobilisés par le représentant de l'État.

La dépense en titre 3 correspond aux situations où la DGSCGC a pris en charge directement les frais des services engagés, le principal de la dépense est exécuté en titre 6.

Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre la menace NRBC-E (828 054 € en AE et 983 592 € en CP)

La DGSCGC, conformément aux recommandations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, concourt, au dispositif national de réponse aux crises, notamment celles qui mettraient en œuvre des matières nucléaires, biologiques, radiologiques, chimiques et explosives (NRBCE).

La doctrine interministérielle en la matière se base sur 6 situations-types du plan gouvernemental NRBC, prévoyant des crises de nature nucléaire, radiologique, biologique et chimique. Ces situations ont été déterminées afin de dimensionner les capacités à inscrire dans le contrat général interministériel (CGI) volet NRBC.

Validé en réunion interministérielle le 23 mai 2014, le CGI NRBC fixe à la DGSCGC des missions précises ainsi que des équipements associés qu'il lui revient d'acquérir d'ici fin 2019 afin d'assurer principalement la défense de 11 agglomérations prioritaires.

En 2019, les dépenses de fonctionnement réalisées pour la mise en œuvre du CGI ont permis l'acquisition de lots de consommables divers et de médicaments ainsi que des rampes à oxygène pour les PRV (Point de rassemblement des victimes), de cyanokits et de caisses de transport pour les portiques radiologiques.

Ces dépenses sont budgétées en titre 5 mais le titre effectif d'exécution correspond à la nature comptable des biens achetés.

Les crédits ont été abondés de 645 000 € en AE et en CP par décret de transfert (cf. rubrique relative aux mouvements réglementaires). L'exécution (titre 3 et titre 5) est conforme en CP à la prévision majorée des crédits transférés. Par contre, l'exécution est moins importante que prévu s'agissant des AE, en raison du caractère tardif du transfert de crédits et des délais incompressibles de passation des marchés publics.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre la menace NRBC-E (197 309 € en AE 239 768 € en CP)

Pour l'année 2019, l'effort financier de la DGSCGC en la matière et au titre du contrat général interministériel a permis l'achat d'une unité mobile de décontamination et d'un spectromètre et également le paiement en CP d'un spectromètre et d'un détecteur portatif de contrôle de la contamination chimique (AP 4C).

SAIP Investissement (2 566 071 € en AE et 3 904 454 € en CP)

Les dépenses d'investissement du projet SAIP sont décrites dans la partie relative aux grands projets ci-dessus. Ils ont permis de poursuivre le déploiement du système d'alerte et d'information des populations par l'installation et le raccordement de nouvelles sirènes d'alerte des populations sur les zones prioritaires.

Applications et systèmes concourant à la gestion de crise (462 034 € en AE et 324 816 € en CP)

- SINUS : l'effort sur le développement de l'outil SINUS a été maintenu permettant au système d'être robuste et interopérable avec l'outil SIVAC du ministère de la Santé. De plus, des travaux de modernisation ont été lancés, afin de rendre SINUS mobile. Ainsi une version smartphone est en cours de développement. Logiciel main courante CIC. En 2018, un contrat d'acquisition d'une main courante électronique au profit de la CIC a été notifié à hauteur de 167 654 € en AE. Le solde de 80 % a été payé en 2019 suite au service fait.
- SYNAPSE : achat de licence annuelle pour le logiciel de cartographie.
- SYNERGI : un nouveau chantier a été lancé, visant à moderniser le portail Orsec. Un marché a été lancé fin 2019. Cet outil, qui sera plus ergonomique, sera adossé à une technologie répondant aux standards de sécurité et sera interopérable avec NexSis.
- iCATNAT : déploiement des modules de l'application relatifs aux organismes d'expertise et aux communes.

Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive – CNCMFE-NRBC-E (19 033 € en CP)

Des travaux d'aménagements ont été conduits dans le cadre de l'installation du CNCMFE au sein des locaux de l'ENSOSP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques (152 900 € en AE et en CP)

Dans l'immédiat après crise, et afin de répondre rapidement aux besoins des sinistrés, l'État dispose, au titre de la solidarité nationale, de crédits d'extrême urgence pour aider financièrement les sinistrés à faire face à leurs besoins immédiats. Les crédits non pilotables du fait de leur objet, aide d'urgence aux sinistrés de catastrophes, ont été notamment sollicités pour les inondations du Var. Il s'agit d'une aide forfaitaire dont le montant accordé par le préfet est discrétionnaire, les DDFIP procèdent aux paiements aux particuliers puis la DGSCGC procède à une délégation de crédits.

Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques (remboursement des dépenses pour IRMA) (- 1 421 728 € en AE et en CP)

Il s'agit de rétablissements de crédits effectués dans le cadre de la contribution du fonds de solidarité de l'Union Européenne à la couverture des coûts des opérations de secours et d'assistance à la population.

Colonnes de renfort (6 480 250 € en AE et 6 616 930 € en CP)

Le montant des crédits mobilisés est directement fonction du niveau de l'activité opérationnelle et, en particulier, de l'importance de la saison feux de forêt et des crises nécessitant l'engagement de moyens (inondations majeures notamment). Il est donc susceptible de variations considérables. En 2019, cette ligne a été affectée par de nombreux feux d'usines tels que Lubrizol ou encore par les grands événements type G7 et DDAY75.

Au cours de l'été 2019, l'absence de pluies significatives a considérablement accru la vulnérabilité de la végétation dans les départements méditerranéens (plus particulièrement le Languedoc-Roussillon) mais également en Centre

Val-de-Loire. Deux épisodes caniculaires ont touché la majeure partie du territoire à la fin du mois de juin et au mois de juillet. Enfin, plusieurs épisodes venteux, ont fortement accru le danger d'incendie portant à plusieurs reprises certains secteurs au niveau « extrême ». Au cours des 5 dernières années (période 2015–2019), le bilan annuel des superficies de forêts brûlées est systématiquement au-dessus de la moyenne décennale.

Subvention aux organismes de recherche et acteurs de la gestion de crise (446 500 € en AE et en CP)

Ces crédits sont destinés à permettre le versement de subventions à des organismes qui participent, du fait de leur expertise scientifique et de leur savoir-faire, à la préparation, à la prévention et à la gestion des crises en France et à l'étranger.

La sous-direction de la préparation à la gestion des crises (SDPGC) assure ainsi le suivi de sept conventions avec quatre partenaires extérieurs (établissements publics, associations) :

- cinq pour la mise à disposition des expertises métiers en matière de gestion de crise/ prévention des risques (formation, RETEX, sensibilisation, planification) en ce qui concerne les risques littoral et portuaire, climatiques, sismiques et industriels ;
- deux dans le cadre du déploiement des systèmes mis en œuvre pour les dispositifs de vigilance et d'alerte climatique (SHOM/ Projet HOMONIM) et tellurique (SHOM/ CENALT).

Une subvention supplémentaire est versée au BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière) qui vient en appui, de par ses expertises, de la DGSCG dans le cadre de la gestion des catastrophes naturelles.

Enfin, le BRGM a bénéficié d'une subvention dans le cadre de l'instruction des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle formulées par les communes au titre des dégâts provoqués par les phénomènes de mouvements de terrain et d'inondations par remontée de nappe phréatique. Cette subvention couvre une partie des frais engagés par le BRGM pour réaliser les rapports d'expertise nécessaires au traitement des dossiers.

Actions de prévention des feux de forêt (528 985 € en AE et en CP)

En complément de son action opérationnelle, l'État participe financièrement à diverses actions de prévention des feux de forêt :

- par des subventions à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne - Entente VALABRE. Ces subventions permettent d'indemniser les mises à disposition de personnels assurant des permanences opérationnelles, de soutenir les actions de formation des responsables d'intervention "feux de forêt" et d'appuyer les actions de prévention, d'information et de recherche réalisées par l'Entente ;
- par une subvention (pour le développement des systèmes d'information géographique (SIG) « défense de la forêt contre l'incendie » réalisés en zones sud et sud-ouest, qui apportent une plus-value déterminante à l'appréciation des risques et à la capitalisation des données sur le risque "feu de forêt".

Action 12

Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	162 449 806	78 408 336	240 858 142	161 993 967	78 897 086	240 891 052
Crédits de paiement	162 449 806	176 826 874	339 276 680	161 993 967	174 837 430	336 831 397

L'action 12 "Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux" regroupe les moyens nationaux que l'État met à la disposition de la population, au quotidien ou lors de catastrophes majeures tant naturelles que technologiques. Elle recouvre les crédits nécessaires à leur préparation opérationnelle et à leur emploi. En 2019, les priorités se sont inscrites dans la continuité des années précédentes à savoir la mise en œuvre de trois leviers d'action : le développement des synergies entre moyens nationaux, l'adaptation de la carte et des doctrines d'emplois des moyens

nationaux et le développement des partenariats. Le plan d'équipement a été poursuivi, avec notamment la commande en 2018 de six avions multi-rôles dont le premier a été livré en 2019.

L'action 12 est structurée en cinq sous-actions représentatives des différentes catégories d'interventions opérationnelles qui concourent à la politique interministérielle de sécurité civile :

- la sous-action 1 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Avions » recouvre le périmètre des avions de la base de la sécurité civile (12 bombardiers d'eau amphibies Canadair CL 415, 11 bombardiers d'eau ravitaillés au sol dont 7 Tracker et 3 avions polyvalents bombardiers d'eau Dash 8 Q 400, et 3 avions d'investigation, de coordination et de liaison Beechcraft King 200). L'État, à travers la DGSCGC, a pourvu au maintien en condition opérationnelle des équipages et des aéronefs. Les moyens aériens nationaux de lutte contre les feux de forêts ont été mis, pour emploi, à la disposition des préfets de zone de défense et de sécurité et plus particulièrement les préfets des zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est et Sud-Ouest dans les conditions habituelles. L'année 2019 a néanmoins été marquée par l'accident tragique d'un tracker en opération qui a coûté la vie à son pilote. En outre, un incident technique a conduit fin 2019, à anticiper le retrait de l'ensemble de la flotte des trackers prévue en 2022 ;
- la sous-action 2 "Préparation et intervention des moyens nationaux terrestres" englobe l'ensemble du spectre des missions des formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC). Les trois unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) constituent les renforts nationaux et ont maintenu chaque jour 262 militaires en astreinte immédiate. Ils ont été engagés à plusieurs reprises sur des catastrophes (feux de forêt, catastrophes naturelles et technologiques, crises sanitaires, assistance aux populations et participation à la gestion de crise) en France ou à l'étranger. En période estivale, de fin juin à fin septembre, les ForMiSC ont déployés en moyenne près de 500 personnels dans le cadre de la campagne GOLFF (Groupement Organique de Lutte contre les Feux de Forêt) ;
- la sous-action 3 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Hélicoptères » présente l'activité de secours à la personne par hélicoptère en milieux difficiles (littoral, montagne). Sa mise en œuvre s'appuie sur le groupement d'hélicoptères de la sécurité civile (GHSC, situé à Nîmes) chargé de pourvoir au soutien, à la préparation et à la formation des équipages, à la maintenance de premier et deuxième niveaux des appareils et, sur les 23 bases opérationnelles en métropole et outre-mer, à la mise à disposition permanente des moyens de secours héliportés. Les machines de la sécurité civile ont réalisées un nombre de missions à peu près équivalent à celui de 2018. L'année 2019 a été marquée par le crash, en opération, d'un hélicoptère dans les Bouches-du-Rhône. Cet accident a coûté la vie à l'équipage de secours composé d'un pilote, d'un mécanicien opérateur de bord et d'un sapeur-pompier héliporté ;
- la sous-action n°4 "Préparation et intervention des moyens nationaux du déminage" englobe les missions de collecte, neutralisation et destruction des munitions de guerre, les interventions sur objets suspects, l'assistance aux services d'intervention spécialisés (RAID, GIGN, BRI, DGSI...) dans le cadre de la lutte antiterroriste, la sécurisation des voyages officiels ainsi que l'expertise au bénéfice des autorités judiciaires ou la réalisation de formation de services spécialisés français ou étrangers. Pour assurer ces différentes missions et être en mesure de les exercer de manière adéquate sur l'ensemble du territoire, les 25 centres de déminage, le centre de formation et de soutien et le centre de stockage de munitions chimiques se sont attachés à remplir deux objectifs : réduire les stocks de munitions et intervenir dans les meilleurs délais sur les objets suspects notamment dans le cadre de la lutte antiterroriste. En 2019, le niveau de l'action des démineurs est resté stable par rapport à 2018 ;
- la sous-action 5 "Préparation et intervention des moyens nationaux de soutien" regroupe l'ensemble des moyens mis en œuvre mutualisés au sein des moyens nationaux. Il s'agit d'apporter une réponse adaptée lors du déroulement de crises, tout en maximisant le recours aux synergies internes aux moyens nationaux. Cette sous-action porte notamment les dépenses relatives à l'immobilier et la réserve nationale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	162 449 806	161 993 967	162 449 806	161 993 967
Rémunérations d'activité	95 497 876	96 699 936	95 497 876	96 699 936
Cotisations et contributions sociales	66 858 858	65 239 783	66 858 858	65 239 783
Prestations sociales et allocations diverses	93 072	54 248	93 072	54 248
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	62 307 966	59 952 062	83 283 864	84 913 516
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	62 307 966	59 958 096	83 283 864	84 907 668
Subventions pour charges de service public		-6 034		5 848
Titre 5 : Dépenses d'investissement	16 100 370	18 941 183	93 543 010	89 905 903
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	16 100 370	18 941 183	93 543 010	88 958 962
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				946 941
Titre 6 : Dépenses d'intervention		3 841		18 011
Transferts aux autres collectivités		3 841		18 011
Total	240 858 142	240 891 052	339 276 680	336 831 397

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Maintenance des aéronefs (38 240 873 € en AE et 62 962 261 € en CP)MCO des hélicoptères :

Pour l'essentiel de la couverture de ses besoins de réparations et de rechanges d'équipements aéronautiques et dans un souci de rationalisation et de diminution des coûts de possession, la DGSCGC s'est associée aux marchés négociés de maintenance aéronautique des aéronefs d'Etat similaires aux siens, au travers de la DMAé (Direction de la Maintenance Aéronautique du ministère de la Défense). Les marchés les plus importants concernent le support logistique de la maintenance des cellules des appareils EC145 (dont les visites périodiques) auprès d'Airbus Helicopters (commun avec la DGGN), et des moteurs auprès de Safran Helicopters Engines (marché commun à toutes les flottes hélicoptères d'Etat). La DMAé remplit aujourd'hui le rôle d'acheteur, de négociateur et d'animateur des contrats, contribue à la formalisation des expressions de besoin, assure l'interface avec les industriels et assure l'exécution financière des contrats (engagement des AE, exécution des CP). Le principal déterminant des dépenses de MCO des hélicoptères est le niveau de l'activité aérienne, la plupart des équipements étant soutenus par des marchés à l'heure de vol. Le coût d'exploitation résulte donc essentiellement de ce volume. De ce point de vue, 2019 a été une année moyenne. Il est à noter qu'un accident survenu en Martinique au printemps a immobilisé pendant 6 mois une machine le temps de procéder à sa réparation. Il en est résulté une insuffisance dans la disponibilité des machines qui a conduit à mettre en veille temporaire :

- la base de Besançon (1 mois),
- la base de Martinique (1 mois)
- et une des deux machines de la base de Paris (1,5 mois).

MCO des avions :

Le coût du maintien en condition opérationnelle est fonction de l'intensité de la saison des feux de forêt. Le marché en cours avec la société Sabena Technics jusqu'en 2022 distingue un minimum engagé à la notification en 2015 et un dépassement qui est fonction de l'activité. Chaque année, seules les heures de vol réalisées en dépassement du minimum contractuel et les hausses économiques font l'objet d'un engagement en AE.

La flotte des Tracker a subi un accident causant la perte de l'avion ainsi que le décès du pilote puis une avarie sur un train d'atterrissage qui a obligé à une vérification technique approfondie de l'ensemble des appareils de ce type. Aussi,

l'arrêt de cette flotte a été prescrit dans le courant du mois d'août. La reprise des vols n'a pas été autorisée par la suite.

MCO des véhicules et matériels majeurs (2 328 998 € en AE et 2 370 870 € en CP)

Cette dotation est réservée au maintien en condition opérationnelle des véhicules, des équipements spécifiques et des robots des bureaux opérationnels de la sous-direction des moyens nationaux. Ils permettent également de doter en outillage les ateliers automobiles.

La part la plus importante a été consacrée, comme les années passées, à la maintenance des véhicules des formations militaires (ForMiSC) pour plus d'1,6 M€ en AE et CP. Il est à noter que pour la première fois, le coût du MCO passe au-dessus d'1,5 M€. Cela met en évidence le vieillissement du parc des véhicules et justifie l'effort d'acquisition particulier réalisé en 2019.

Neutralisation des engins explosifs (756 958 € en AE et 742 971 € en CP)

La collecte des munitions dites historiques, c'est-à-dire issues des conflits armés s'étant déroulés sur le territoire national, a représenté en 2019 405 tonnes, en légère diminution par rapport à 2018 (439 tonnes), dont une partie importante est stockée le temps de procéder à sa destruction.

La destruction a représenté 411 tonnes en augmentation de 9 % par rapport à 2018. Les munitions conventionnelles sont détruites sur des terrains aménagés répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ces terrains sont soit des sites civils gérés par le GID, soit des sites militaires mis à disposition.

Les centres de déminage utilisent également de petits terrains de destruction dit de proximité permettant de détruire en 1 fois des petites quantités de munitions (maximum 30 kg d'explosifs).

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (6 465 560 € en AE et 7 123 226 € en CP)

Sans changement de périmètre, ces crédits couvrent les dépenses d'achat de fournitures courantes, les besoins de fournitures informatiques, les frais de mission et diverses prestations nécessaires à l'exploitation des moyens aériens. Ces crédits permettent également de payer les dépenses de fonctionnement des trois UIISC, qui comprennent l'achat de fournitures courantes, l'alimentation, les contrats tels que ceux de maintenance, de vérification périodique ou d'enlèvement des déchets, les frais de déplacement, les changements de résidence, les garanties des loyers, les commandes auprès du service du commissariat des armées (habillement militaire) et des remboursements des soins auprès du service de santé des armées. Ces crédits correspondent enfin aux dépenses au profit des 25 implantations territoriales du déminage, du centre de formation et de soutien, du centre de stockage de munitions chimiques et des 3 établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL), dans le périmètre suivant : contrats obligatoires, petit outillage et consommables courants, frais de déplacements et les dépenses de soutien des services délocalisés.

Habillement (1 417 450 € en AE et 1 885 510 € en CP)

Ces crédits sont consacrés principalement à l'habillement des personnels des moyens nationaux dont le renouvellement des effets individuels, notamment les équipements de protection individuelle (EPI feux de forêts) qui constituent environ 70 % des dépenses. Cette enveloppe assure aussi le renouvellement du couchage, du campement et de l'ameublement de la troupe par des acquisitions réalisées en partie auprès des Armées (service du commissariat des armées). En fin de gestion, une enveloppe complémentaire de 113 K€ a permis d'acquérir 700 paires de chaussures d'intervention.

Le dépassement de la prévision s'explique très largement par un effort de réduction des restes à payer.

Entretien courant des bâtiments (1 271 993 € en AE et 1 404 871 € en CP)

Cette ligne budgétaire est dédiée aux travaux d'entretien courant des sites délocalisés de la sous-direction des moyens nationaux :

- entretien et mise aux normes des bases hélicoptères et du Groupement de Nîmes ;
- pour le déminage, ce budget porte sur les mises aux normes des sites de stockage, de destruction et de vie, et leur sécurisation ;
- enfin, elle permet d'assurer l'entretien courant des casernements des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile de Nogent-le-Rotrou (UIISC 1), de Brignoles (UIISC 7) et de Corte (UIISC 5), ainsi que des établissements de soutien opérationnel (et logistique) de la direction générale.

Les dépenses en la matière sont restées dans le même ordre de grandeur que 2018 en léger dépassement de la prévision.

Location de bâtiments (631 567 € en AE et 759 653 € en CP)

Il s'agit de la location de deux hangars sur la plateforme aéroportuaire de Nîmes où est installée la base de sécurité civile des moyens aériens et des loyers annuels des différentes bases hélicoptères et centres de déminage.

En 2019, un retard dans le renouvellement des baux a été constaté, ce qui a entraîné un sous-engagement important. Un effet de rattrapage devrait avoir lieu en 2020.

Baux imputés en subvention pour charge de service publique (- 6 034 € en AE et 5 848 € en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation comptable.

Autres dépenses immobilières de l'occupant (6 789 883 € en AE et 4 723 017 € en CP)

Ces crédits sont destinés à financer les dépenses de fluides (gaz et électricité) des 80 sites délocalisés de la DGSCGC, ainsi que les études techniques ou de faisabilité.

En outre, ils permettent de réaliser les études de sécurité pyrotechnique et environnementale pour les opérations immobilières importantes relatives au Groupement d'Intervention du Déminage.

Ces crédits comprennent aussi d'autres dépenses liées aux services immobiliers de l'occupant : mise en œuvre de contrats de maintenance des sites opérationnels, nettoyage des locaux, surveillance (notamment pour les centres de déminage) et petites dépenses d'entretien de l'occupant (remplacement des ampoules, fabrication de clés, remplacement de serrures).

Formation et sécurité du personnel (3 184 522 € en AE et 2 430 553 € en CP)

Ces crédits couvrent le paiement des formations de maintien des compétences au profit des pilotes (1,7 M€), des démineurs (0,4 M€), du personnel des UIISC (0,7 M€) et des agents des ESOL afin de permettre l'exécution des missions en toute sécurité. La plupart des formations opérationnelles répondent à des exigences réglementaires ou de sécurité.

Cette ligne budgétaire supporte également les frais de déplacements afférents à l'activité de formation (stagiaires et formateurs).

Réserve nationale fonctionnement (805 358 € en AE et 1 008 869 € en CP)

Une partie du rétablissement des crédits obtenu en compensation des dépenses occasionnées pour l'ouragan IRMA a été consacrée à la réserve nationale.

Taxes aéronautiques (509 258 € en AE et 519 620 € en CP)

L'évolution de la flotte des avions avec le remplacement de certains bombardiers d'eau par des appareils multi-rôles contribue à exécuter des missions plus importantes en nombre, induisant une augmentation des sommes dues au titre des taxes aéroportuaires.

Interventions UIISC (215 095 € en AE et 215 086 € en CP)

Il s'agit de dépenses de fonctionnement en opération sur le territoire national ou hors métropole et des frais de déplacements correspondants (n'y sont pas intégrées les dépenses de carburant, péages, frais de déplacement qui sont centralisées, ainsi que les rations de combats et eau, produits stockés).

ESCRIM Fonctionnement (184 470 € en AE et 150 976 € en CP)

Il s'agit des dépenses de maintien en condition de l'élément d'intervention médicalisée mis en œuvre conjointement par le SDIS30 et le GMNT (UIISC 7) selon la convention SDIS30 / DGSCGC. Les dépenses de fonctionnement recouvrent : des vacations de sapeurs-pompiers du SDIS30 (maintien en condition du matériel et un exercice annuel), le contrôle et les réparations des matériels du détachement d'appui chirurgical et des produits de santé.

Soutien logistique à la gestion des crises et activité des centres opérationnels de zone (COZ), des états-majors interministériels de zone (EMIZ) (4 046 € en AE et en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation, cette dépense est budgétée sur l'action 11.

Carburant des avions et des hélicoptères, erreur d'imputation (78 967 € en AE et en CP)

Ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action 11-Prévention et gestion de crises, au sein de laquelle elles sont budgétées.

Carburant des véhicules terrestres (1 893 403 € en AE et 2 105 898 € en CP)

Ces dépenses sont budgétées sur l'action 14 où elles devraient être normalement imputées.

Ces crédits sont prévus pour le paiement du carburant de l'ensemble du parc automobile de la DGSCGC qui comprend une large majorité de véhicules à vocation opérationnelle. La dépense s'avère supérieure à la prévision compte tenu des prix pratiqués (supérieurs à ceux anticipés) et du niveau d'engagement opérationnel des services.

Colonnes de renfort (9 759 € en AE et en CP)

Ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action 11-Prévention et gestion de crises, au sein de laquelle elles sont budgétées.

Coopération au profit de tiers en lien avec les aéronefs (DGAC, DSAé...) (11 140 € en AE et 29 106 € en CP)**Dépenses de fonctionnement subséquentes à la modernisation et à l'équipement des aéronefs (112 006 € en AE et 194 201 € en CP)**

Ces dépenses sont budgétées en titre 5, toutefois il reste une partie des dépenses en titre 3 induites par ces investissements.

Dépenses de fonctionnement subséquentes aux équipements terrestres des moyens nationaux et matériels non immobilisables (2 060 036 € en AE et 2 733 449 € en CP)

Pour les moyens terrestres, ces dépenses ont été importantes. Il s'agit essentiellement de dépenses d'équipements concernant les risques technologiques, d'achat de matériels spécialisés feux de forêts, de traitement de l'eau, de lutte contre les inondations, de services médicaux d'unité, d'équipement des ateliers, de matériels de restauration et HSCT mais aussi de petits matériels techniques pour le déminage. Ces dépenses sont budgétées en titre 5.

Dépenses de fonctionnement subséquentes à l'acquisition d'aéronefs, notamment intérêts moratoires (51 878 € en AE et 50 631 € en CP)

Il s'agit du paiement des intérêts moratoires.

Dépenses de fonctionnement subséquentes aux travaux immobiliers (766 599 € en AE et 1 033 563 € en CP)

Il s'agit de la part non immobilisable des dépenses liées aux travaux immobiliers (études, intérêts moratoires, achat de petit matériel...). Ces dépenses sont budgétées en titre 5.

Dépenses informatiques mutualisées, erreurs d'imputation (40 956 € en AE et 31 439 € en CP)

Ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action n°14-Fonctionnement, soutien et logistique, au sein de laquelle elles sont budgétées. Ces erreurs d'imputations concernent essentiellement des dépenses de téléphonie.

Gestion de crise, grands rassemblements (et remboursement des dépenses IRMA) (- 7 872 677 € en AE et - 7 660 874 € en CP) :

- D'une part, il s'agit des coûts d'engagements pour les missions à l'étranger à hauteur de (584 014 € en AE 795 817 € en CP). Ces dépenses ne sont pas budgétées en PLF et sont financées par redéploiement de crédits.
- D'autre part, il s'agit de rétablissements de crédits versés dans le cadre du fonds de solidarité de l'Union Européenne afin de contribuer à couvrir les coûts des opérations de secours et d'assistance à la population (pour un montant de 8 456 691 € en AE et en CP).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (3 550 192 € en AE et 6 043 820 € en CP)**

Ces crédits d'investissement sont destinés aux engagements et aux paiements des contrats d'étude et de travaux pour les opérations d'ampleur de la direction générale, pilotées par la DEPAFI.

Cette dotation vise à assurer les capacités d'intervention des UIISC et leur condition de vie. Elle sert aussi pour le programme de la mise en conformité des cuves d'avitaillement des bases hélicoptères et leur entretien lourd. Enfin, elle accompagne le schéma de modernisation et de renforcement du déminage (Lyon, Toulouse, Metz, Nantes).

Modernisation et équipement terrestre des moyens nationaux (13 173 613 € en AE et 15 807 468 € en CP)

Une partie du rétablissement de crédits pour les dépenses IRMA a été utilisée pour rattraper le retard d'investissement que subissent les ForMiSC et le déminage.

8 M€ ont notamment été consacrés au renouvellement des véhicules majeurs des ForMiSC. Cela comprend notamment le remplacement de véhicules détruits pendant la saison opérationnelle mais il faut noter également le début du remplacement des CCF 6000 vieillissants par des CCF 8000 (achat de 7 CCF 8000 pour 2,8 M€ sur 19 à acquérir d'ici à 2024).

Acquisition d'aéronefs (1 413 633 € en AE et 63 960 473 € en CP)

Il s'agit de la poursuite de la mise en œuvre du marché notifié le 10 janvier 2018 à la société CONAIR, pour une commande ferme de 6 aéronefs de type Dash8 Q400 MRBET. La réalisation est conforme à la programmation prévisionnelle de la mobilisation des AE et CP qui court jusqu'en 2023.

Modernisation et équipement des aéronefs (- 200 998 € en AE et 3 102 488 € en CP)

La DGA (direction générale de l'armement du ministère des armées) gère au profit de la DGSCGC les principaux marchés relatifs aux chantiers de modification et d'équipements des aéronefs.

Certains programmes d'équipement et de modification sont en outre directement portés par les titulaires du marché de MCO (rénovation des Beech notamment).

Cette ligne a souffert des retards des programmes et notamment de la rénovation avionique des hélicoptères EC145.

Réserve nationale Investissement (946 442 € en AE et 950 814 en CP)

Il s'agit essentiellement de l'acquisition de moyens d'accueil d'urgence.

ESCRIM Investissement (58 300 € en AE et 40 840 en CP)

Renouvellement et investissement en matériels de santé et environnement médical (dont : 1 stérilisateur, 1 incinérateur et 1 automate hématologie).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Colonnes de renfort (erreurs d'imputation) (3 841 € en AE et en CP)

Ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action n°11-Prévention et gestion de crises, au sein de laquelle elles sont budgétées.

ESCRIM (14 170 € en CP)

Par convention, la DGSCGC rembourse au SDIS30 les frais que ce dernier engage pour l'entretien et le déploiement de l'ESCRIM. Ce montant correspond à des vacances de sapeurs-pompiers de l'année 2018.

Action 13**Soutien aux acteurs de la sécurité civile**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	2 858 876	162 371 814	165 230 690	2 464 191	155 929 243	158 393 435
Crédits de paiement	2 858 876	161 100 383	163 959 259	2 464 191	156 092 923	158 557 114

L'action 13 "Soutien aux acteurs de la sécurité civile" correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de sécurité civile (services départementaux d'incendie et de secours -SDIS- et associations de sécurité civile).

La coordination des autres acteurs de la sécurité civile comprend :

- la définition des compétences et des niveaux de formation, notamment les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, ainsi que les préconisations techniques relatives aux engins et matériels d'intervention ;
- la gestion des carrières des officiers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- l'harmonisation nationale de l'organisation et du fonctionnement des SDIS ;
- l'animation de la politique nationale en faveur du volontariat des sapeurs-pompiers ;
- l'agrément des associations qui concourent à la sécurité civile ;
- la promotion des réserves communales de sécurité civile ;
- la participation de l'État aux dépenses des services d'incendie de la ville de Paris (brigade de sapeurs-pompiers de Paris, BSPP) ;
- la participation de l'État au fonctionnement du centre national relais (CNR 114) ;
- la réglementation de construction relative à la prévention des incendies dans les bâtiments.

La veille sur les causes d'accident de la vie courante continue de constituer une préoccupation importante pour la DGSCGC qui multiplie les actions en la matière : recherche des causes et circonstances d'incendie, études statistiques sur les causes d'accidents de la vie courante, etc.

Le ministère de l'intérieur contribue également au financement de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) aux côtés du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et des SDIS.

Le programme ANTARES est l'un des leviers de la mission de coordination de l'activité des services de secours dévolue à la DGSCGC. Son déploiement progressif permet d'accroître la confidentialité, l'efficacité et la coordination des communications opérationnelles de l'ensemble des services publics concourant aux missions de secours, en substituant aux réseaux actuels une infrastructure nationale moderne et mutualisée. Sa consolidation par les travaux d'extension de couverture en cours facilitera les communications entre tous les acteurs du secours et permettra des gains importants en termes d'efficacité opérationnelle.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 858 876	2 464 191	2 858 876	2 464 191
Rémunérations d'activité	1 927 961	1 646 401	1 927 961	1 646 401
Cotisations et contributions sociales	896 035	802 390	896 035	802 390
Prestations sociales et allocations diverses	34 880	15 401	34 880	15 401

Sécurité civile

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	40 787 348	38 581 059	37 015 917	36 425 718
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	37 587 348	35 455 059	33 815 917	33 299 718
Subventions pour charges de service public	3 200 000	3 126 000	3 200 000	3 126 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 400 000	2 601 761	4 900 000	3 091 552
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 400 000	2 581 221	4 900 000	2 426 595
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		20 540		664 957
Titre 6 : Dépenses d'intervention	113 074 918	108 750 875	113 074 918	110 580 105
Transferts aux ménages	16 739 000	15 239 097	16 739 000	15 239 097
Transferts aux entreprises				29 974
Transferts aux collectivités territoriales	88 808 239	88 181 545	88 808 239	88 189 869
Transferts aux autres collectivités	7 527 679	5 330 232	7 527 679	7 121 165
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	6 109 548	5 995 548	6 109 548	5 995 548
Dotations en fonds propres	6 109 548	5 995 548	6 109 548	5 995 548
Total	165 230 690	158 393 435	163 959 259	158 557 114

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (3 368 595 € en AE et 3 536 367 € en CP) dont subvention pour charge de service public à l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC) (3 126 000 € en AE et en CP)**

Une dotation destinée à appuyer les équipements structurants des services d'incendie et de secours a été créée par l'article 17 de la loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires.

Le projet "NexSIS 18-112", système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile est le principal bénéficiaire de cette dotation en 2019. Ce projet est porté par l'agence du numérique de la sécurité civile (cf. volet opérateur du RAP) qui touche à ce titre une subvention pour charge de service public et une dotation en fonds propre.

Fonctionnement du projet ANTARES et de l'INPT (18 318 406 € en AE et 15 106 515 € en CP)

Les services de secours participent au maintien en condition opérationnelle de l'INPT, à laquelle le réseau ANTARES est adossé, à hauteur du tiers des dépenses. Le P161 supporte une partie de la participation et les autres contributeurs au fonctionnement de ce projet, par fonds de concours, sont les SDIS, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, le bataillon de marins-pompiers de Marseille et les SAMU. Il faut noter que ces dépenses sont communes avec le programme police nationale.

Modernisation de l'INPT et dépenses non immobilisables du projet ANTARES (2 993 978 € en AE et 3 803 894 € en CP)

Les crédits de modernisation de l'INPT comportent une part de titre 3. Ces dépenses sont suivies dans les grands projets informatiques.

Activité de la direction des sapeurs-pompiers (721 162 € en AE et 451 721 € en CP)

En 2019, cette ligne a permis la prise en compte de la réalisation des concours et examens professionnels d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels, qui représente la majeure partie des dépenses (366 378 € en 2019).

Personnel mis à disposition par les SDIS, la BSPP et le BPM (13 025 704 € en AE et 13 509 582 € en CP)

La DGSCGC s'appuie, dans son expertise et son fonctionnement, sur des sapeurs-pompiers mis à disposition par le SDIS, la BSPP et le BMPM contre remboursement. Leur connaissance métier est indispensable à la structure mais aussi pour armer les états-majors de zone de défense.

L'augmentation du niveau de recrutement participe également à l'augmentation de la dépense.

Au 31 décembre 2019, la répartition des personnels mis à disposition s'établit comme suit :

- En administration centrale :

Service d'affectation	Statuts			
	Fonction publique hospitalière	Sapeurs-pompiers professionnels	Personnels militaires	
			Issus du BMPM	Effectif SP Militaires en poste
Inspection		7		2
Cabinet	1	3		1
SPGC		14	2	11
DSP		18		4
SDAIRS		3		3
Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne		1		
DGGN		2		
MGMSIC		1		
CNCMFE NRBC-E		2		
DIRMOM		1		
Commission européenne		1		
TOTAL	1	53	2	21

- Dans les états-majors de zone ou des préfectures :

Sécurité civile

Programme n° 161 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Service d'affectation	Statuts			
	Fonction publique hospitalière	Sapeurs-pompiers professionnels	Personnels militaires	
			Issus du BMPM	Effectif SP Militaires en poste
EMIZ Sud		5		
EMIZ Sud-Est		3		
EMIZ Sud-Ouest		3		
EMIZ Ouest		3		
EMIZ Est		3		
EMIZ Nord		3		
EMIZ Paris		2		9
EMIZ Antilles		1		
EMIZ Réunion		1		
EMZDS Nouvelle-Calédonie		1		
Préf Saint Pierre et Miquelon		1		
Administration supérieure des Iles Wallis et Futuna		0		1
Total Etat-major de zone ou préfecture	0	26	0	10

Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive) (erreur d'imputation) (1 582 € en AE et en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation comptable, ces dépenses auraient dû être imputées sur le titre 6-dépenses d'intervention.

Maintenance des aéronefs erreur d'imputation (147 900 € en AE et 12 325 € en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation budgétaire, ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action 12-Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux.

Dépenses informatiques et télécom mutualisées, erreur d'imputation (3 730 € en AE et en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation budgétaire, ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action 14-Fonctionnement, soutien et logistique.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**Modernisation de l'INPT et projet ANTARES (2 601 761 € en AE et 3 091 552 € en CP)**

Ces dépenses sont suivies dans les grands projets informatiques.

DÉPENSES D'INTERVENTION**Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (- 8 323 € en AE et 2 604 893 € en CP)**

Cette année, l'effort a été porté sur le suivi des projets déjà lancés et la réduction des restes à payer du programme. Cela explique le niveau de consommation des AE très en deçà des prévisions.

Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive) & prestation de fidélisation et de reconnaissance (15 239 097 € en AE et en CP)

Ces dépenses regroupent :

- le régime d'indemnisation spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires (RISP) ;
- le dispositif de la NPFR. L'État participe au financement global du dispositif à travers un organisme national de gestion du régime, désigné par l'association nationale chargée de sa gestion. Ce dispositif étant en phase de

montée en puissance, de nouveaux dossiers de liquidation concernant des années antérieures continuent d'être déposés, ce qui nécessite des rattrapages sur l'exercice en cours.

Toutefois, la dépense réelle reste inférieure à la prévision initiale de 16 739 000 € en AE et en CP.

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris – Brigade de sapeurs-pompiers (87 785 425 € en AE et en CP)

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est une unité militaire de l'armée de terre. Le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 fixe ses missions et son organisation.

Les ressources de cette unité militaire proviennent de la Ville de Paris, de l'Etat, des 3 départements de la petite couronne et des 123 communes qui la composent (articles L. 2512-18, L. 2512-19, L. 2522-2 et L. 3421-2 du CGCT). Les recettes et les dépenses de la BSPP sont inscrites au budget spécial de la préfecture de police, préparé par le préfet de police et voté par le conseil de Paris au mois de décembre, Celui de 2019 a été amendé par la décision modificative votée en juillet.

L'État participe, sur le fondement de l'article L.2512-19, aux dépenses de fonctionnement de la BSPP, y compris les dépenses d'entretien, de réparation, de loyer de casernement dans la double limite des dotations inscrites au budget de l'Etat et des paiements effectués par la préfecture de police au cours de l'exercice considéré. Cette participation, imputée au budget de la DGSCGC, est égale à 25% des dépenses inscrites au budget spécial de la préfecture de police (hors dépenses d'investissement immobilier et hors dépenses remboursables par un tiers). Ces dépenses sont constituées à 80,85% de dépenses de personnel (source compte administratif 2018).

L'Etat (DGSCGC), chaque verse chaque année 90 % de sa contribution prévisionnelle inscrite à ce titre à la section de fonctionnement du budget spécial de la préfecture de police voté en conseil de Paris. Le solde est acquitté au vu du résultat du compte administratif (art D. 2512-17 du CGCT), l'année suivante.

Ainsi en 2019, le programme 161 a versé :

- 79 587 770 € correspondant à 90 % de la contribution de l'État au budget 2019 (85 832 195 €) telle que voté en décision modificative
- 8 197 655 € correspondant au solde de la contribution 2018.

La contribution au budget de la BSPP correspond à 23,87 % des CP exécutés en 2019, Le poids et le caractère non pilotable de cette subvention contribue largement à la rigidité du programme 161.

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris – Protection civile (404 444 € en AE et en CP)

Les frais de fonctionnement du service interdépartemental de la protection civile (SIPC) de la préfecture de police sont remboursés par l'État à la ville de Paris sur la base de 40 % de la charge nette du service, les rémunérations des personnels d'État du SIPC étant remboursées à 100 %.

Subvention de l'État au budget de fonctionnement de l'ENSOSP (3 840 292 € en AE et en CP)

La subvention versée à l'ENSOSP en 2019 comprend :

- la participation de l'État au fonctionnement de l'ENSOSP pour 2 946 692 € ;
- la participation de l'État au remboursement des intérêts de l'emprunt contracté par l'ENSOSP à hauteur de 893 600 € pour financer la construction de son implantation à Aix-en-Provence (voir ci-dessous).

Le montant versé est conforme à la prévision.

Subvention à des associations et organismes concourant à la mission de sécurité civile (269 000 € en AE et en CP)

Ces crédits de soutien sont versés à des associations et organismes concourant à des missions de sécurité civile. L'allocation de subventions vient notamment valoriser l'implication des réseaux associatifs dans les missions de soutien aux populations. Le montant versé est conforme à la prévision.

Participation au financement du fonctionnement du centre national relais 114 (CNR 114) (1 220 940 € en AE et 406 980 € en CP)

Le coût de cette mesure est, en application de l'arrêté du 1er février 2010, relatif au financement du CNR 114, fonction du nombre d'appels reçus par le CNR 114 à destination du 18/112. Les modalités de la contribution du P161 sont désormais fixées par convention pour une durée de trois ans.

Fonctionnement de l'INPT (29 974 € en CP)

Ces dépenses correspondent à une subvention versée à la RATP dans le cadre de l'utilisation de ses infrastructures pour l'INPT. La dépense était budgétée en titre 3.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES**Dotation en fonds propres au profit de l'ENSOSP (2 309 548 € en AE et en CP)**

En 2019, 2 309 548 € ont été versés au titre de la participation de l'État au remboursement du capital de l'emprunt contracté par l'ENSOSP pour financer la construction de son implantation à Aix-en-Provence, ce montant est conforme à la prévision.

Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (3 686 000 € en AE et en CP).

La dépense s'avère légèrement inférieure à la prévision du fait de l'application de la réserve de précaution.

Action 14**Fonctionnement, soutien et logistique**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	6 593 780	5 814 173	12 407 953	4 489 323	7 570 352	12 059 675
Crédits de paiement	6 593 780	6 214 173	12 807 953	4 489 323	6 623 430	11 112 753

L'action 14 "soutien à la politique de sécurité civile" comprend les fonctions de soutien général du programme :

- les services d'état-major (bureau du cabinet, mission des relations internationales, pôle communication et pôle santé) ;
- l'inspection générale de la sécurité civile (IGSC) ;
- les fonctions de gestion des ressources humaines, d'optimisation financière, d'analyse juridique et soutien logistique ;
- les dépenses informatiques mutualisées ;
- le carburant des véhicules terrestres.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	6 593 780	4 489 323	6 593 780	4 489 323
Rémunérations d'activité	3 825 615	2 730 166	3 825 615	2 730 166
Cotisations et contributions sociales	2 711 607	1 659 540	2 711 607	1 659 540
Prestations sociales et allocations diverses	56 558	99 616	56 558	99 616
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 524 173	6 523 846	5 924 173	5 690 471
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 524 173	6 523 846	5 924 173	5 690 471

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	272 000	1 042 006	272 000	928 459
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	272 000	82 701	272 000	170 658
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		959 306		757 801
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 000	4 500	18 000	4 500
Transferts aux autres collectivités	18 000	4 500	18 000	4 500
Total	12 407 953	12 059 675	12 807 953	11 112 753

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Activités liées à la gestion de crise (161 677 € en AE et 147 062 € en CP)

En 2019, la « CIC » / « Cellule de crise du MININT » / « Cellule de suivi » a été activée durant 37 jours. La DGSCGC qui assure son maintien en condition opérationnelle et son pilotage opérationnel a fourni les repas aux différents intervenants mobilisés. Cela a été notamment le cas pour le suivi du mouvement des « gilets jaunes » et des mouvements sociaux liés à la réforme des retraites, ainsi que du G7 fin août 2019.

Ces crédits permettent également de financer la conduite d'actions de diffusion de la culture du risque et de promotion de supports et d'initiatives concourant à la sensibilisation de la population sur les comportements à adopter en situation de crise (76 000 € en AE et CP).

Ces crédits assurent aussi la couverture des dépenses de soutien engagées par les services intervenant dans le cadre de la gestion des crises.

Dépenses de fonctionnement courant (1 770 471 € en AE et 1 987 728 € en CP)

Cette ligne budgétaire finance les dépenses courantes des services centraux de la DGSCGC comme notamment les frais liés aux déplacements, aux fournitures et aux dépenses de communication

Carburant des véhicules terrestres

Ces crédits sont prévus pour le paiement du carburant de l'ensemble du parc automobile de la DGSCGC qui comprend une large majorité de véhicules à vocation opérationnelles.

Ces dépenses (d'un montant de 1 893 403 € en AE et de 2 105 898 en CP) ont été imputées sur l'action 12 par erreur.

Dépenses informatiques mutualisées et logiciels de moyens généraux (4 587 191€ en AE et 3 554 477 € en CP)

En gestion, un effort particulier a été réalisé sur les dépenses de logiciel et de matériel informatique. Il a notamment été financé par les rétablissements de crédits obtenus en compensation des dépenses induites par l'ouragan IRMA. Ces dépenses, qui sont transférées en PLF 2020 au programme 216, bénéficient ainsi d'une situation assainie avant leur reprise par un autre programme.

Acquisition de véhicules centraux, dépenses de fonctionnement subséquentes aux acquisitions (4 507 € en AE et 1 204 € en CP)

Il s'agit de petites dépenses induites par la mise en service des véhicules (sérigraphie, cartes grises...).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Informatique (959 306 € en AE et 890 761 € en CP)

Ces crédits sont prévus pour le maintien des réseaux des systèmes de communication des sites délocalisés de la sous-direction de moyens nationaux et à l'acquisition de matériel lourd pour l'ensemble de la direction. La dépense de logiciel s'élève quant à elle à 959 306 € en AE et 757 801 € en CP. Ces dépenses, qui sont budgétées en titre 3, bénéficie de l'effort particulier conduit en 2019 (cf. ci-dessus).

Sécurité civile

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Acquisition de véhicules des services centraux (82 701 € en AE et 37 698 € en CP)

Cette ligne budgétaire est destinée au renouvellement du parc automobile des services centraux de la DGSCGC.

DÉPENSES D'INTERVENTION**Participation du programme sécurité civile aux commémorations (2 500 € en AE et en CP)**

Ces crédits ont été utilisés pour le remboursement au programme 216 de la quote-part due par le programme 161 au titre de la contribution du ministère de l'intérieur au groupement d'intérêt public « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale ».

Subvention de soutien à la politique de sécurité civile (2 000 € en AE et en CP)

Ces crédits ont été versés au bénéfice de l'amicale du COGIC.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANSC - Agence du numérique de la sécurité civile (P161)	7 000 000	7 000 000	6 812 000	6 812 000
Subventions pour charges de service public	3 200 000	3 200 000	3 126 000	3 126 000
Dotations en fonds propres	3 800 000	3 800 000	3 686 000	3 686 000
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	0	0	150 000	150 000
Transferts	0	0	150 000	150 000
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	0	0	30 000	30 000
Transferts	0	0	30 000	30 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	0	0	170 000	170 000
Transferts	0	0	170 000	170 000
Total	7 000 000	7 000 000	7 162 000	7 162 000
Total des subventions pour charges de service public	3 200 000	3 200 000	3 126 000	3 126 000
Total des dotations en fonds propres	3 800 000	3 800 000	3 686 000	3 686 000
Total des transferts	0	0	350 000	350 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANSC - Agence du numérique de la sécurité civile		0 12 9	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 7	
Total		0 12 9	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 7	

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	0	0
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	0	9

Sécurité civile

Programme n° 161 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	12	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	12	9

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	0	0

OPÉRATEURS

ANSC - AGENCE DU NUMÉRIQUE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Fondée en octobre 2018, l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a connu son premier plein exercice en 2019. Cet exercice a permis l'accomplissement de nombreuses tâches singulières qui permettent aujourd'hui de sécuriser le cadre d'action pour 2020, notamment :

- un bail de 6 ans a été signé et l'agence dispose aujourd'hui de locaux aménagés, conformes aux objectifs opérationnels de réalisation de NexSIS 18-112 ;
- l'ensemble des personnels de direction, des chefs de pôle, des personnels fonctionnels ont été recrutés, portant à plus de 80 % le taux de recrutement de l'agence,
- quatre marchés clés dans la réalisation de NexSIS 18-112 ont été publiés permettant de bénéficier d'une concurrence de bon niveau et la sélection de prestataires pertinents, validant les stratégies d'achats retenus, et en deçà des prévisions financières initiales ;
- la gouvernance de l'agence a été complètement installée, notamment en organisant les procédures de vote des différents représentants élus (PCASDIS et représentant du personnel)
- les règles d'un financement du projet NexSIS 18-112 en avance de phase par subventionnement des SIS ont été votées et un commencement de recouvrement des recettes afférentes a été engagé ;
- le contrat d'objectifs et de performance de l'agence, signé en début d'exercice 2020, a été construit de concert avec l'ensemble des parties prenantes à son pilotage, définissant des métriques claires et opérationnelles ;
- la stratégie de déploiement a été déclinée dans un plan opérationnel de déploiement à 1 an avec la désignation de 12 SIS, qui bénéficieront de NexSIS 18-112 d'ici à mai 2022.

Parallèlement aux activités de réalisation de NexSIS 18-112, d'autres projets ont pu être réalisés contribuant à l'innovation dans le domaine du numérique et de la sécurité civile : le service AML (Advanced Mobile Location) de localisation des personnes en situation de détresse actuellement en phase de test opérationnel, les travaux relatifs à la construction des modèles favorisant l'interopérabilité entre les forces de sécurité, l'élaboration de partenariats avec des associations véhiculant l'innovation dans le monde de la sécurité civile et une application numérique pour donner à la population un accès aux secours via un outil numérique a été conceptualisée grâce au financement de la DINUM.

Au cours de l'année 2019, au-delà de la construction de l'agence et du respect du plan projet NexSIS18-112, l'ANSC a démontré sa capacité à créer et à proposer des services numériques opérationnels à forte valeur ajoutée pour la sécurité civile.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P161 – Sécurité civile			7 000	7 000	6 812	6 812
Subventions pour charges de service public			3 200	3 200	3 126	3 126
Dotations en fonds propres			3 800	3 800	3 686	3 686
Total			7 000	7 000	6 812	6 812

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	995	689 164	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)</i>	3 126 3 126	3 126 3 126
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 120	1 512	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		46 46	Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	3 115	2 201	Total des produits	3 126	3 126
Résultat : bénéfice	11	925	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	3 126	3 126	Total : équilibre du CR	3 126	3 126

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	11	971
Investissements	5 697	1 893	Financement de l'actif par l'État	3 686	3 742
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 000	3 825
			Autres ressources		24
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 697	1 893	Total des ressources	5 697	8 561
Augmentation du fonds de roulement		6 668	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

L'estimation initiale des besoins de l'agence réalisée pour le budget initial 2019 a été produite les premières semaines de l'agence alors que la structure administrative de l'agence n'était pas encore constituée. Il s'agissait d'un budget pour une période transitoire, au cours de laquelle il fallait procéder au recrutement du personnel, au choix des locaux, à la mise en place d'une organisation administrative, au lancement des marchés, au démarrage des activités industrielles.

Ces éléments de contexte expliquent l'écart entre le budget initial et le budget exécuté en 2019.

Au titre de 2019, les dépenses d'investissement n'ont représenté qu'un faible montant par rapport aux ambitions affichées au budget initial 2019. Pour autant, les engagements en investissement ont été exécutés à près de 75 %. Il résulte de cette situation un reste à charge important en investissement.

Ce reste à charge s'explique notamment par des engagements en fin d'exercice, d'une part, et par la complexité des modalités de recette des différentes prestations de développement, d'autre part.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	995	995	621	621
Fonctionnement	4 720	2 120	4 727	1 142
Intervention	0	0	0	0
Investissement	6 872	5 697	5 148	1 419
Total des dépenses AE (A) CP (B)	12 587	8 812	10 495	3 181
Dépenses de pensions civiles globales	281	281	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	3 126	3 144
Subvention pour charges de service public	3 126	3 126
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	0	18
Recettes fléchées	5 686	8 771
Financements de l'État fléchés	3 686	5 436
Autres financements publics fléchés	2 000	3 335
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	8 812	11 915
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	8 734
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
fonctionnement ANSC	995	3 375	775	0	0	0	0	4 370	1 770
	621	4 422	945	0	0	466	160	5 508	1 725
PROJET NEX-SIS	0	1 345	1 345	0	0	6 872	5 697	8 217	7 042
	0	305	197	0	0	4 682	1 259	4 987	1 456
Total	995	4 720	2 120	0	0	6 872	5 697	12 587	8 812
	621	4 727	1 142	0	0	5 148	1 419	10 495	3 181

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	6 436
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	6 436
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	7 131
Abondement de la trésorerie fléchée	0	740
Abondement de la trésorerie non fléchée	11	6 391
Total des besoins	0	13 567

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	8 734
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	4 834
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	13 567
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	11	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	0	13 567

* Voté

En 2019, le solde budgétaire est excédentaire de 8,7 M€. Il est grevé de 4,4 M€ de restes-à-payer basculant sur la gestion 2020 correspondant principalement à des dépenses d'investissement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :		12	9
– sous plafond		12	9
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			7
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			7

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Au 31 décembre 2019, les effectifs de l'agence représentaient 9 ETPT. De plus, 7 personnels sont mis à disposition par d'autres structures.